



PAYS DU BERRY SAINT-AMANDOIS



EVALUATION FINALE DU PROGRAMME LEADER + DU PAYS DU BERRY SAINT-AMANDOIS

« Les jeunes, au cœur et acteurs du développement du Pays »

Rapport final

mai 2008



1. PREAMBULE

Dans le cadre de la politique européenne des fonds structurels, la Commission européenne a demandé à tous les Etats membres que toute application des programmes européens en faveur du développement territorial soit évaluée. La démarche de suivi-évaluation LEADER+ s'insère dans ce dispositif réglementaire.

Il s'agit ainsi de rendre compte à l'Union européenne et à l'Etat de l'utilisation des fonds qu'ils ont apportés au territoire par rapport :

- ✦ Aux **modalités de mise en œuvre** du programme LEADER+ et d'utilisation des fonds ;
- ✦ A l'**efficience générale** de ce programme vis-à-vis du développement ;
- ✦ A la **cohérence des opérations** du programme LEADER+ vis-à-vis des objectifs de la politique communautaire et de ses objectifs spécifiques (*partenariat, caractère pilote, transférabilité, coopération...*).

Dans le programme national LEADER+, la DIACT présente les attentes nationales en matière d'évaluation pour les GAL : « Les GAL devront mettre en place un dispositif de suivi et d'auto-évaluation en continu de leur plan de développement. Cette auto-évaluation en continu devra permettre de fournir les informations nécessaires au suivi national du programme et à son évaluation. »

L'évaluation du programme LEADER+ du Pays Berry Saint-Amandois s'inscrit pleinement dans la démarche de suivi et d'évaluation du programme LEADER+ et de ses GAL aux niveaux national et communautaire. Cette mission s'insère dans le cadre défini par la Commission européenne et l'Etat.

Au-delà de l'obligation réglementaire, le Pays du Berry Saint-Amandois s'est saisi de la démarche de suivi-évaluation comme outil de gestion et de pilotage de projet.

Le Pays Berry Saint-Amandois a mandaté le cabinet RCT pour effectuer cette mission de suivi-évaluation.

Dans ce cadre, l'ensemble des documents disponibles sur ce programme (comptes-rendus des Comités de programmation, rapports annuels d'exécution de 2003 à 2007, plans de financement...) a été analysé.

En octobre 2005, une évaluation à mi-parcours (premier document issu de l'évaluation) avait été réalisée afin d'ajuster les plans de développement aux réalités de mise en œuvre constatées et à l'évolution du contexte d'application. Ce document avait pour objectif de faire un premier bilan - au 31 décembre 2004 - à la fois quantitatif et qualitatif des opérations menées sur le territoire et faire état du fonctionnement du GAL. Il avait également un rôle de préconisations pour la deuxième période du programme (2005 - 2008).

Pour préparer et enrichir l'évaluation finale, 2 questionnaires ont été élaborés en 2007 :

- Un questionnaire a été adressé aux porteurs de projets du Pays du Berry Saint-Amandois : 39 réponses ;
- Un questionnaire a été adressé aux membres du GAL : 16 réponses.

Le présent rapport est le second et dernier document de l'évaluation. Il fait état du bilan – au 31 décembre 2007 - à la fois quantitatif et qualitatif des opérations menées sur le territoire et

du fonctionnement du GAL. Il a également pour ambition de tirer les enseignements des préconisations et de la mise en œuvre du programme LEADER+ et d'anticiper la programmation LEADER 2007-2013.

SOMMAIRE

1. PREAMBULE	2
2. RAPPEL DU CONTEXTE.....	5
3. BILAN QUANTITATIF FINANCIER.....	7
3.1. Une consommation des sous-mesures différentes de celle de la maquette initiale	7
Une surconsommation pour les opérations culturelles et de loisirs.....	12
Une bonne consommation pour les initiatives de garde d'enfants et de soutien/création d'entreprises par des jeunes	12
... mais une mobilisation difficile pour l'habitat temporaire et l'accueil.....	12
3.2. Une évolution erratique de la programmation	12
3.3. Cofinancements : contributions nationales publiques et privées	14
4. RESULTATS ET IMPACTS DE LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME LEADER+	17
4.1. Résultats et auto-évaluation des sous-mesures	17
Sous-mesure I-A : Favoriser l'accès et la création de services aux jeunes	17
Sous-mesure I-B : Rendre les jeunes acteurs de nouveaux projets et soutenir les structures d'accompagnement et d'encadrement	18
Sous-mesure I-C : Soutenir la mise en œuvre de programmes culturels et de loisirs adaptés et de sensibilisation au territoire.....	20
Sous-mesure II-A : Développer des modes de logement adaptés ou temporaires.....	22
Sous-mesure II-B : Soutenir les initiatives de garde d'enfants.....	23
Sous-mesure II-C : Développer l'accueil et la création de réseaux.....	24
Sous-mesure III : Susciter la création/reprise d'activités d'entreprises par des jeunes	26
4.2. Le volet coopération.....	27
Une absence d'actions de coopération.....	27
4.3. Maîtrise d'ouvrage et localisation	28
Une maîtrise d'ouvrage pour l'essentielle privée.....	28
Des bénéficiaires (maîtres d'ouvrage) principalement localisés dans la ville-centre et les principaux chefs-lieux.....	30
Une majorité de projets de portée communale	31
4.4. Impacts de la mise en œuvre	32
Un faible nombre de projets structurants et peu de porteurs de projet.....	32
L'incitation financière de LEADER+, un effet déclencheur réel.....	33
LEADER +, une contribution effective à l'émergence de projets nouveaux et/ou à l'amélioration des services du Pays Berry Saint-Amandois	34
Une réelle valeur ajoutée des projets et du programme LEADER + pour les jeunes du Pays du Berry Saint-Amandois	34
L'amorce de la mise en réseau des acteurs du Pays	35
Un partenariat public / privé novateur...à conforter	36
Une image positive de l'Union européenne via le programme LEADER +	36
Quelques impacts inattendus	36
5. FONCTIONNEMENT DU GROUPE D'ACTION LOCALE (GAL)	37
5.1. Le Groupe d'Action Locale (GAL)	37
5.2. Le comité de programmation	39
5.3. les commissions thématiques : leur contribution à l'évaluation	40
5.4. L'animation du programme	41
L'animation du GAL du Pays Berry Saint-Amandois.....	41
Peu de dossiers déprogrammés et ajournés.....	42
Une gestion qui a pesé sur l'animation	43
Un montage de projets parfois difficile mais simplifié par l'aide du Pays Berry Saint-Amandois.....	43
La préparation de la future programmation LEADER (2007-2013)	43
5.5. La communication.....	46
Un relais par la presse défaillant	47

Un porter à connaissance relayé par les mairies et le milieu associatif	47
6. PRISE EN COMPTE DES PRECONISATIONS DE L'EVALUATION A MI-PARCOURS	49
7. CONCLUSIONS ET PRECONISATIONS.....	52
7.1. Conclusions évaluatives	52
7.2. Préconisations pour le prochain programme LEADER.....	53
Préconisation 1 – Assurer une mobilisation en amont de tous les acteurs publics	53
Préconisation 2 – Optimiser l’articulation des démarches territoriales mises en œuvre pendant la programmation 2007-2013.	53
Préconisation 3 – Renforcer la fonction de communication sur le territoire.....	53
Préconisation 4 – Maintenir et développer les acquis de LEADER+	54
Préconisation 5 – Assurer une mise en réseau des acteurs au sein du Pays	54
Préconisation 6 – Maintenir la thématique des « jeunes » dans l’ensemble des politiques de développement territorial mises en œuvre par le Pays	54
Préconisation 7 – Concrétiser la coopération.....	54
8. ANNEXES.....	56

SIGLES UTILISES

CSF.....Certificat de Service Fait
 GAL Groupe d’Action Locale
 PTE Pacte Territorial pour l’Emploi
 SPE Service Public de l’Emploi

2. RAPPEL DU CONTEXTE

Le Pays du Berry Saint-Amandois est composé de 83 communes – soit huit cantons¹ - ce qui représente 47 352 habitants² dont près de 12.000 dans l'agglomération de la sous-préfecture Saint-Amand-Montrond.



Le Pays, porté par le Syndicat Mixte de développement du Pays Berry Saint-Amandois, a été créé en 1986.

Les acteurs du Pays, via notamment la Charte du Pays, se sont fixés quatre objectifs principaux :

¹ Les huit cantons sont ceux de Charenton, Châteaumeillant, Châteauneuf-sur-Cher, Dun-sur-Auron, Le Châtelet, Lignières, St Amand Montrond, Saulzais-le-Potier.

² Données du recensement INSEE 1999

1. **Pérenniser et développer les structures économiques** en **facilitant les conditions de travail** des acteurs économiques (par la formation notamment) et **optimisant les productions** (amélioration de l'outil de production, immobilier d'entreprise, valorisation des savoir-faire, création de marques...). Des actions auprès des jeunes en facilitant la création de leur propre emploi permettra de les encourager à rester travailler au pays.
2. **Maintenir et accueillir les populations** en faisant en sorte que les habitants du Saint-Amandois trouvent les éléments leur permettant de "**vivre et travailler au Pays**". Il s'agit de poursuivre l'amélioration du confort des résidences principales, d'encourager la réalisation d'équipements structurants (sportifs, culturels, de garde d'enfants...), de développer des actions intergénérationnelles pour **lutter contre l'isolement géographique et social**.
3. **Forger une identité du pays** en **valorisant les ressources et les habitants du territoire**, en développant un sentiment d'appartenance positif et **renforçant l'image du pays**.
4. **Anticiper l'avenir par la qualité de l'environnement** au travers de trois orientations principales :
 - **Repenser et maîtriser l'évolution des paysages** et notamment du bocage
 - **Préserver et restaurer l'environnement** en protégeant les ressources et réduisant les nuisances et les pollutions
 - Développer les activités économiques liées à l'environnement

Le programme LEADER + s'inscrit donc au sein de la politique du Pays.

Le Groupe d'Action Locale (GAL) du Pays Berry Saint Amandois a conventionné un programme LEADER+ au mois de juin 2003 sur le thème fédérateur « Public cible : les jeunes », programme s'intitulant « Les jeunes au cœur et acteurs du développement du Pays Berry Saint-Amandois ». Il s'articule autour de trois axes que sont : *Favoriser l'intégration des jeunes / Susciter l'installation de jeunes personnes / Susciter la création / reprise d'entreprises par des jeunes*. Ces axes sont décomposés en plusieurs sous-mesures :

I Favoriser l'insertion des jeunes au sein du pays Berry St-Amandois

I A : Favorise l'accès et la création de services aux jeunes

I B : Rendre les jeunes acteurs de nouveaux projets et soutenir les structures d'accompagnement et d'encadrement

I C : Soutenir la mise en œuvre de programmes culturels et de loisirs adaptés, et de sensibilisation au territoire

II Susciter l'installation de jeunes personnes et jeunes familles sur le territoire

II A : Développer des modes de logements adaptés ou « temporaires »

II B : Soutenir les initiatives de garde d'enfants

II C : Développer l'accueil et la création de réseaux

III Susciter la création d'activités et d'entreprises par des jeunes

III A : Susciter la création/reprise d'activités et d'entreprises par des jeunes

IV Suivi et évaluation du programme

IV A : Assistance technique / gestion du programme

IV B : Assistance technique / pilotage et animation

IV C : Evaluation

3. BILAN QUANTITATIF FINANCIER

3.1. UNE CONSOMMATION DES SOUS-MESURES DIFFERENTES DE CELLE DE LA MAQUETTE INITIALE

Au 31 décembre 2007, 155 dossiers LEADER+ ont pu voir le jour sur le Pays du Berry Saint-Amandois. Les premiers ont été instruits lors du Comité de programmation du 8 septembre 2003, et les derniers lors du Comité de programmation du 19 novembre 2007.

Le programme n'a pas échappé au dégagement d'office (obligation de consommer en moyenne 16% de l'enveloppe par an). Ainsi, la maquette financière a nécessité plusieurs réajustements et réaffectations entre mesures au regard des différents niveaux de consommation.

Ces dossiers sont répartis entre les différentes sous-mesures comme suit :

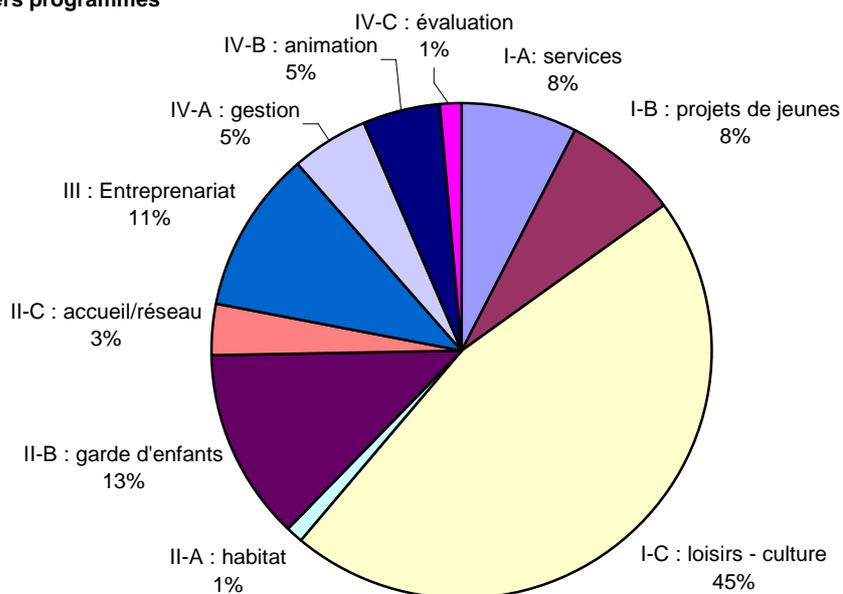
Situation au 31/12/2007				
		Montant total	Subvention LEADER +	Taux de subvention
I-A	Montant initial	250 000 €	111 000 €	44,40 %
	Nouveau montant	98 129,30 €	48 506,54 €	49,43%
	Réalisé	98 129,30 €	48 506,54 €	49,43%
	Réalisé/montant initial	39,25%	43,67%	
	Réalisé/nouveau montant	100%	100%	
	Nombre de projets au 31/12/2007	12		
I-B	Montant initial	162 000 €	81 000 €	50%
	Nouveau montant	127 996,94 €	53 013,24 €	41,41%
	Réalisé	127 996,94 €	53 013,24 €	41,41%
	Réalisé/montant initial	79%	65,45%	
	Réalisé/nouveau montant	100%	100%	
	Nombre de projets au 31/12/2007	12		
I-C	Montant initial	155 000 €	77 500 €	50%
	Nouveau montant	621 083,45 €	297 724,53 €	47,93%
	Réalisé	621 083,45 €	297 724,53 €	47,93%
	Réalisé/montant initial	400,70%	384,16%	
	Réalisé/nouveau montant	100%	100%	
	Nombre de projets au 31/12/2007	70		
II-A	Montant initial	190 625 €	88 450 €	46,40 %

	Nouveau montant	52 210,63 €	21 498,16 €	41,16%
	Réalisé	52 210 ,63€	21 498,16 €	41,16%
	Réalisé/montant initial	27,39%	24,30%	
	Réalisé/nouveau montant	100%	100%	
	Nombre de projets au 31/12/2007	2		
II-B	Montant initial	670 000 €	294 800 €	44%
	Nouveau montant	627 519,34 €	128 258,86 €	20,44%
	Réalisé	627 519,34 €	128 258.86 €	20.44%
	Réalisé/montant initial	93,65%	43.51%	
	Réalisé/nouveau montant	100%	100%	
	Nombre de projets au 31/12/2007	19		
II-C	Montant initial	40 000 €	20 000 €	50%
	Nouveau montant	15 751,02 €	9 079.37 €	57,64%
	Réalisé	15 751,02 €	9 079,37 €	57,64%
	Réalisé/montant initial	39,37%	45,40%	
	Réalisé/nouveau montant	100%	100%	
	Nombre de projets au 31/12/2007	5		
III	Montant initial	380 000 €	171 000 €	45%
	Nouveau montant	282 213,97€	60 774,76 €	21,53%
	Réalisé	282 213.97 €	60 774,76 €	21,53%
	Réalisé/montant initial	74,26%	35,54%	
	Réalisé/nouveau montant	100%	100%	
	Nombre de projets au 31/12/2007	17		
IV-A	Montant initial	101 500 €	50 750 €	50%
	Nouveau montant	101 880,4 €	50 939.83 €	50%
	Réalisé	101 880,4 €	50 939.83 €	50%
	Réalisé/montant initial	100,37%	100.37%	
	Réalisé/nouveau montant	100%	100	
	Nombre de projets au 31/12/2007	8		
IV-B	Montant initial	186 000 €	93 000 €	50%
	Nouveau montant	206 571,37 €	97 215,27 €	47,06%

	Réalisé	206 571.37€	97 215,27 €	47,06%
	Réalisé/montant initial	111,06%	104,53%	
	Réalisé/nouveau montant	100%	100%	
	Nombre de projets au 31/12/2007	8		
IV-C	Montant initial	25 000 €	12 500 €	50%
	Nouveau montant	24 846,90 €	12 423,44 €	50 %
	Réalisé	24 846,90 €	12 423,44 €	50%
	Réalisé/montant initial	99,38%	99,38%	
	Réalisé/nouveau montant	100%	100%	
	Nombre de projets au 31/12/2007	2		
TOTAL	Montant initial	2 160 125 €	1 000 000 €	46,29%
	Nouveau montant	2 158 203.32 €	779 434 €	36,11%
	Réalisé	2 158 203.32 €	779 434 €	36.11%
	Réalisé/montant initial	99,91%	77,94%	
	Réalisé/nouveau montant	100%	100%	
	Nombre de projets au 31/12/2007	155		

Les 155 dossiers programmés se répartissent de la façon suivante au sein des différentes sous-mesures.

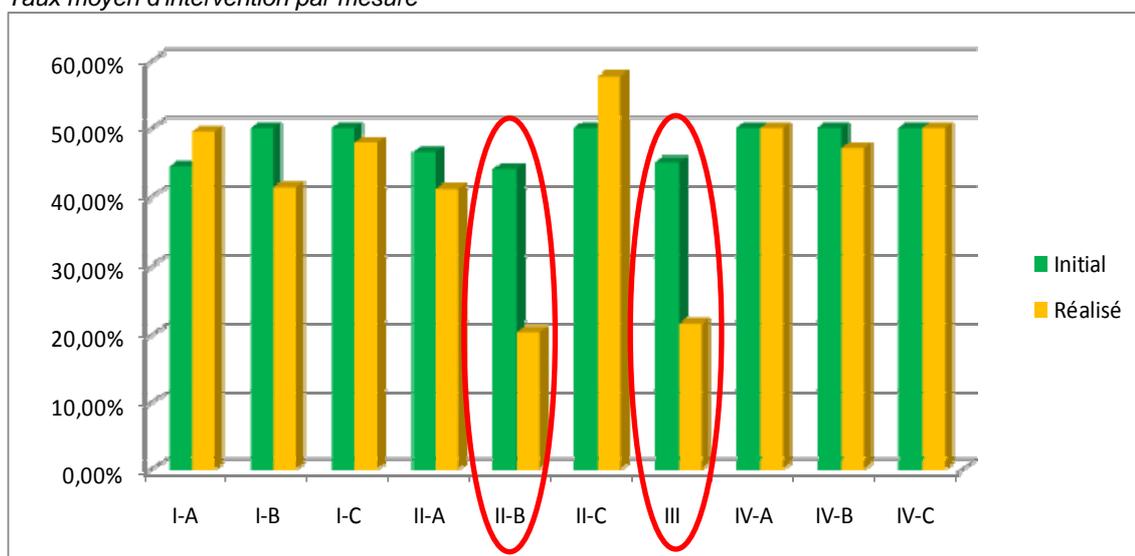
Nb de dossiers programmés



Il faut retenir de l'examen de ce tableau les données suivantes :

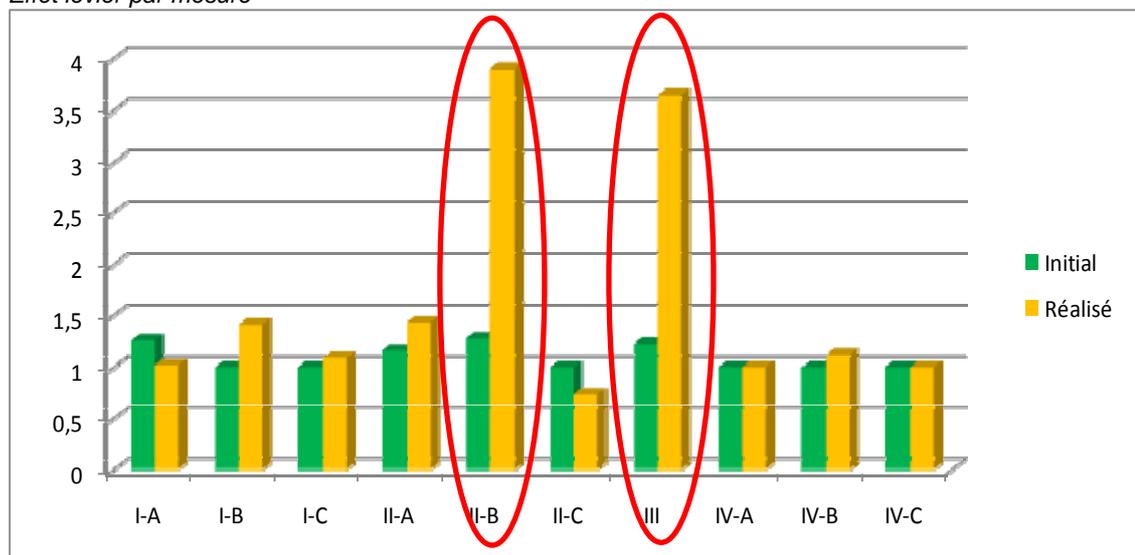
- Le montant total effectivement programmé (2.158.203,32 €) représente 99,9% du montant prévu initialement (2.160.125,00 €) ;
- Le montant de subvention LEADER+ effectivement programmé (779.434,00 €) représente 77,94% du montant de subvention prévu initialement (1.000.000,00 €) ;
- Le taux d'intervention est donc de 36,1% contre 46,3% initialement prévus ;

Taux moyen d'intervention par mesure



- L'effet levier³ s'établit au terme du programme à 1,77 contre 1,16 dans la maquette initiale.

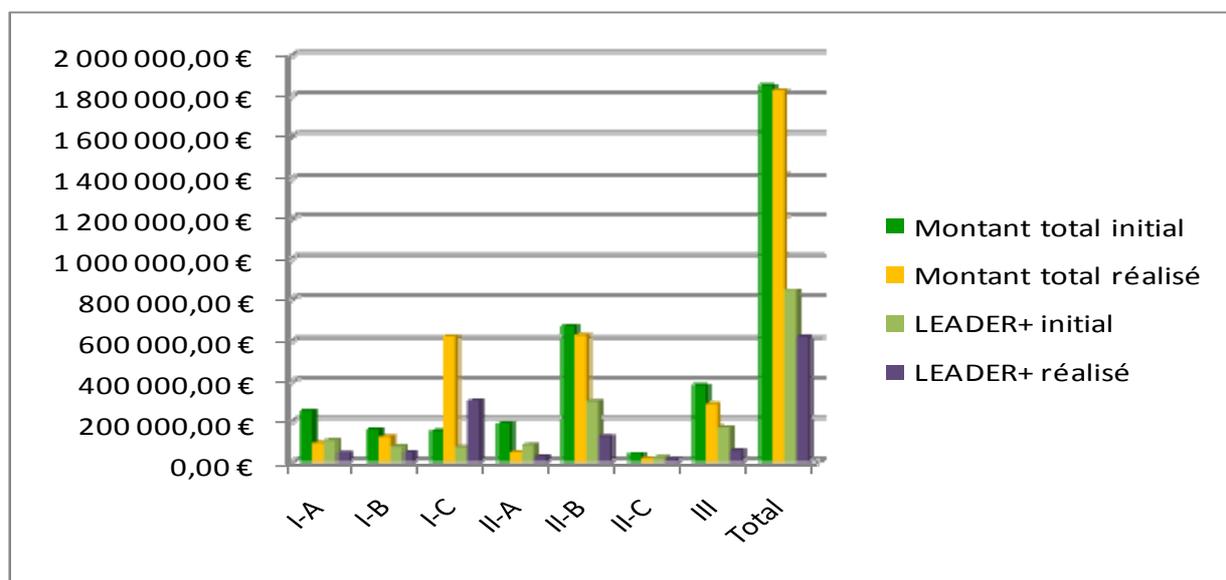
Effet levier par mesure



On a donc mobilisé plus de contreparties nationales qu'initialement prévu et en particulier pour les sous-mesures II-B et III. Pour ces sous-mesures, il y a manifestement eu un phénomène de substitution par une plus forte mobilisation des contreparties nationales (publiques et/ou privées) en lieu et place de la subvention européenne.

³ L'effet levier apprécie, le montant de la mobilisation de fonds nationaux par euro de subvention européenne.

Par ailleurs, si seules 2 des 7 sous-mesures "opérationnelles" ont eu une programmation (en coût total) proche ou supérieure à 80% des montants prévus initialement, au global la programmation réalisée est très proche de la programmation prévue initialement (99,9%). C'est la surconsommation de la mesure I-C qui assure le rattrapage de ces différences.

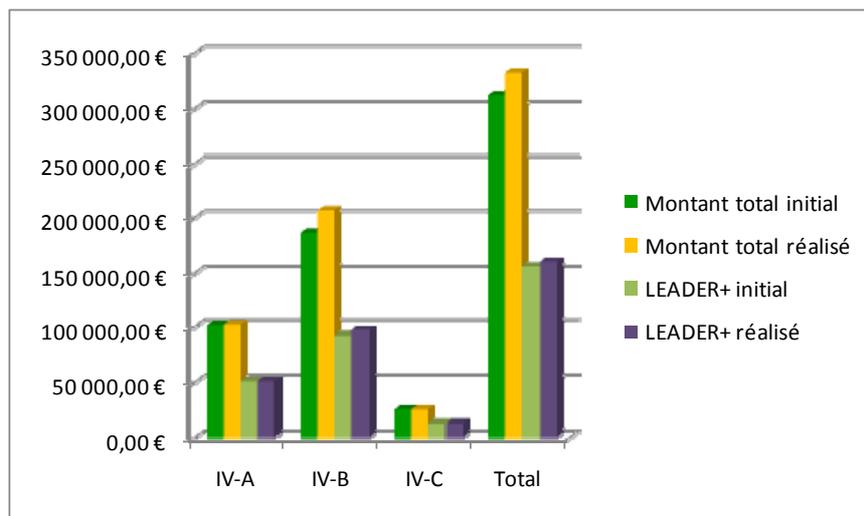


Il n'en est pas de même pour la subvention européenne. En effet, le montant de subvention LEADER+ mobilisé n'a été que de 77,94% de l'enveloppe initiale.

Plusieurs éléments expliquent cette situation :

- L'application de la règle du dégagement d'office, en partie liée au faible nombre de projets déposés au démarrage du programme, a entraîné la diminution de la dotation initiale qui est passée de 1 million à 779.434 € (moins de fonds européens pour une programmation totale équivalente) ;
- La difficulté d'identifier des projets pour certaines sous-mesures a conduit le GAL à réaffecter des fonds entre les différentes sous-mesures. Les taux d'intervention n'étaient alors plus forcément les mêmes.

Pour leur part, les sous-mesures de gestion n'ont pas pesé de façon significative sur les évolutions du taux d'intervention et de l'effet levier. Les montants réalisés et les subventions mobilisées pour ces sous-mesures sont très proches de ceux de la maquette initiale.



Une surconsommation pour les opérations culturelles et de loisirs...

La mesure I-C « Soutenir la mise en œuvre de programmes culturels et de loisirs adaptés, et de sensibilisation au territoire » est largement sollicitée :

- Près de la moitié des dossiers programmés : 70 des 155 dossiers réels ;
- Sa programmation est de 400,70% par rapport à ce qui était escompté au début du programme.

Une bonne consommation pour les initiatives de garde d'enfants et de soutien/création d'entreprises par des jeunes ...

Les sous-mesures II-B « Soutenir les initiatives de garde d'enfants » (12% des dossiers programmés) et III « Susciter la création/reprise d'activités et d'entreprises par des jeunes » (11% des dossiers programmés) ont été également sollicitées.

Les actions menées dans ces 3 sous-mesures représentent 70% du montant total et 62% des aides attribuées.

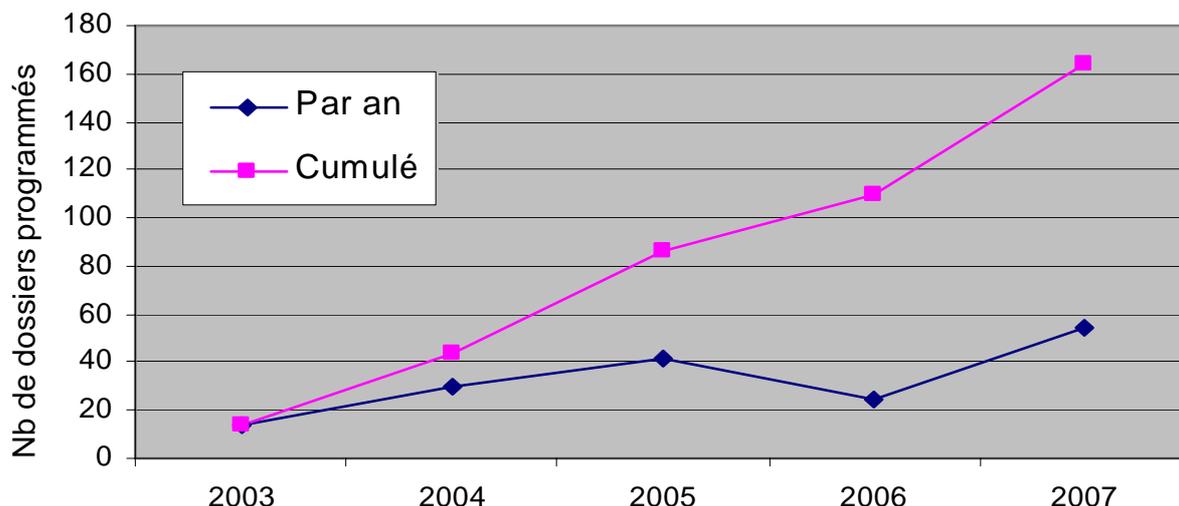
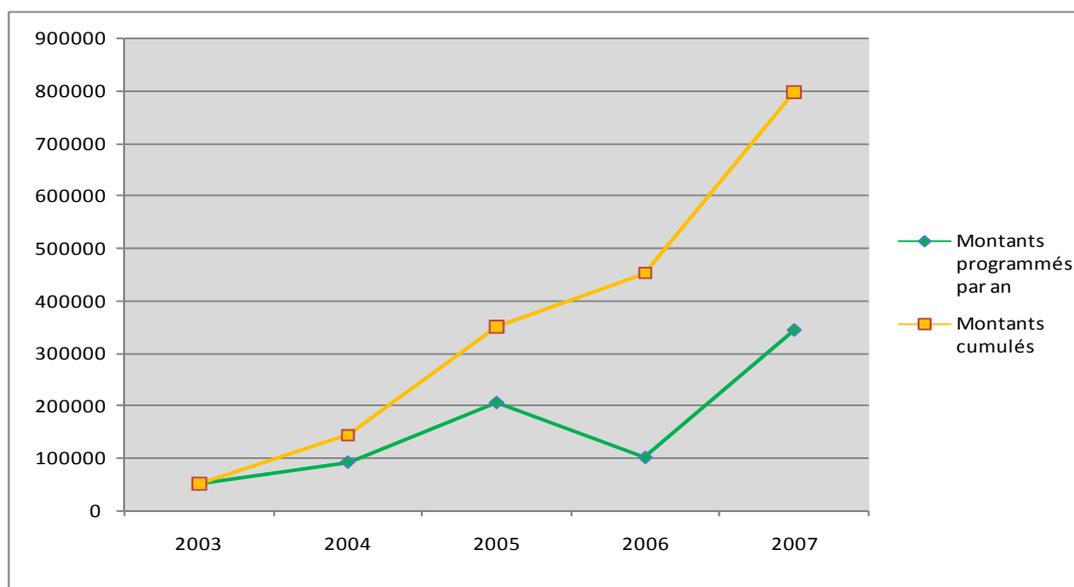
... mais une mobilisation difficile pour l'habitat temporaire et l'accueil

Les sous-mesures II-A et II-C - « Développer des modes de logements adaptés ou temporaires » et « Développer l'accueil et la création de réseaux » - sont les moins mobilisées : 2 projets pour l'une et 5 projets pour l'autre. Ces actions devant consolider la mise en place de services structurants représentent 3% du montant total et 4% des aides attribuées.

Leur programmation a été inférieure à 40% de ce qui était escompté au début du programme.

3.2. UNE EVOLUTION ERRATIQUE DE LA PROGRAMMATION

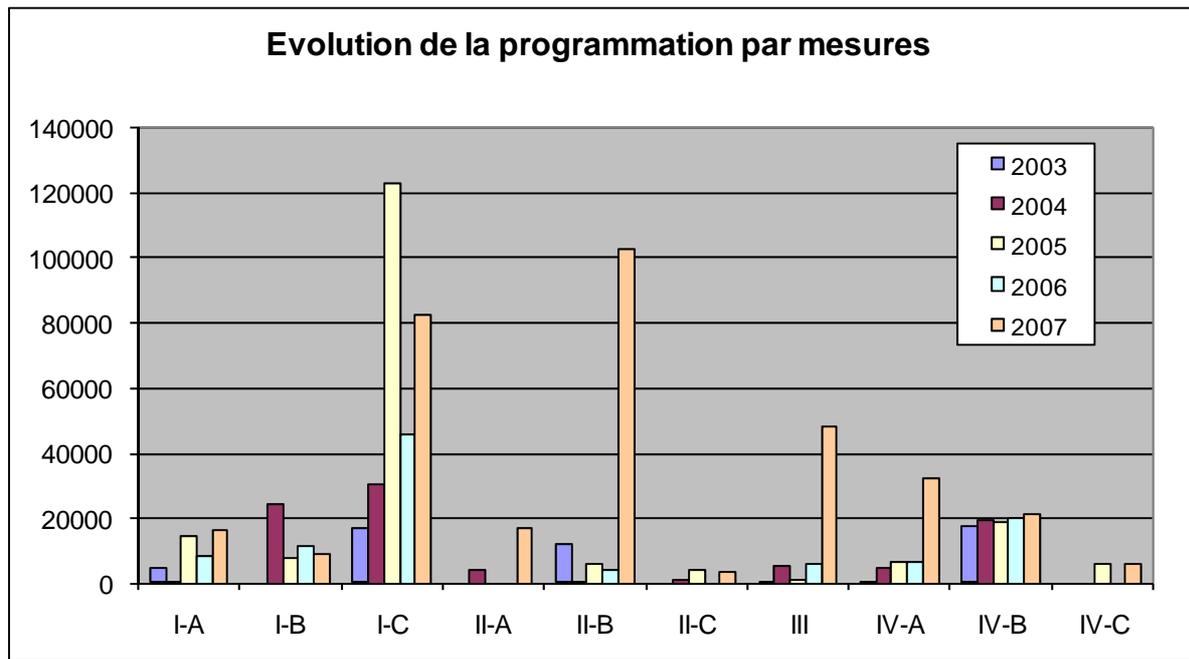
Comme l'illustre les graphiques ci-dessous, la montée en puissance de la programmation ne s'est effectuée que très lentement et de façon irrégulière. En 2003, le GAL a programmé seulement 5,4% de l'enveloppe FEOGA-O accordée.



Plusieurs éléments ont pesé sur cette situation :

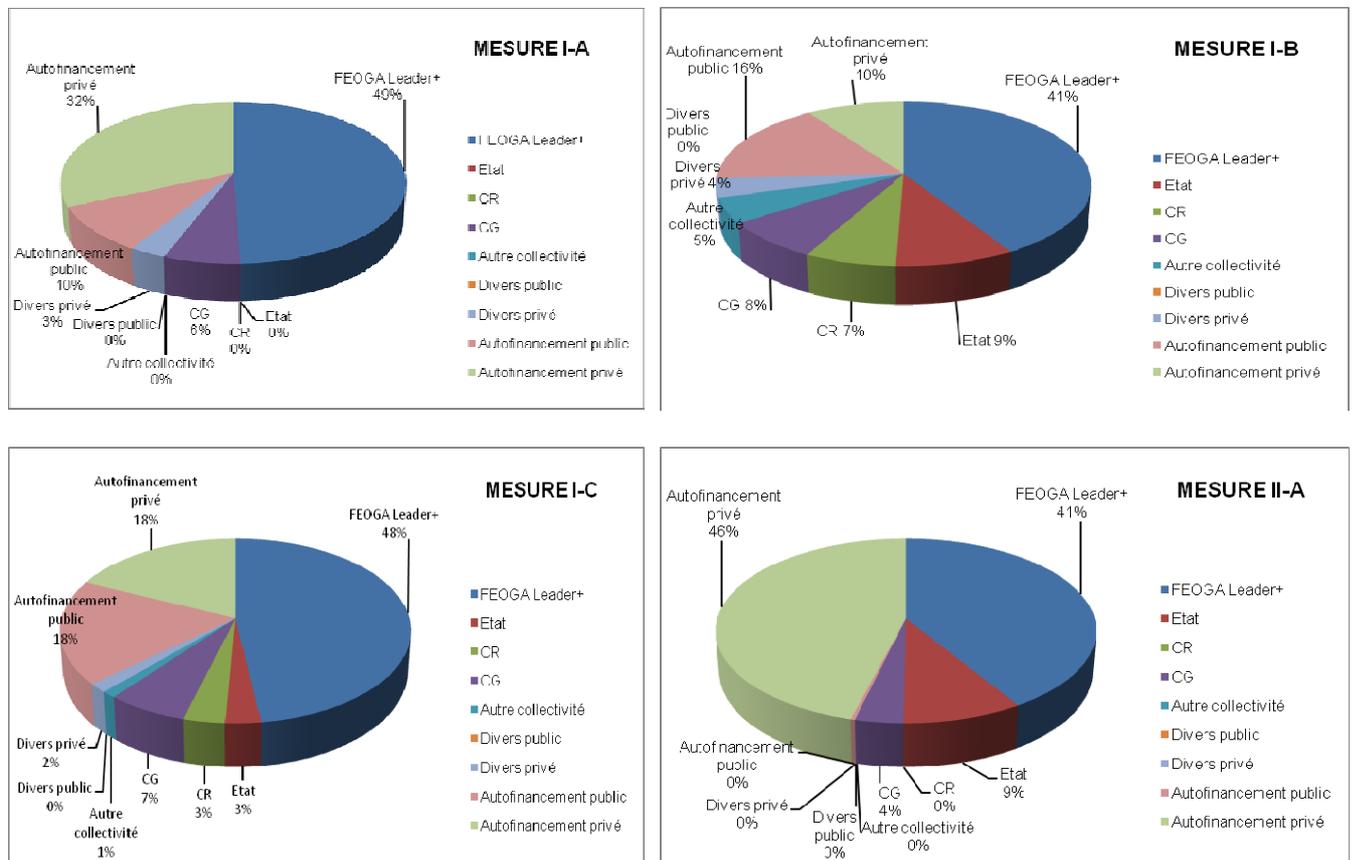
- Un retard au démarrage du programme (convention signée le 2 juin 2003 seulement) : le programme a véritablement débuté au mois de septembre, soit seulement 4 mois d'exercice effectif sur l'année 2003 ;
- Une thématique basée sur les jeunes d'autant plus difficile à initier qu'aucune véritable politique de ce type n'avait été jusque-là conduite par le Pays, ne lui permettant donc pas de valoriser des projets de façon rétroactive.
- Des difficultés à trouver des cofinancements publics aux opérations.

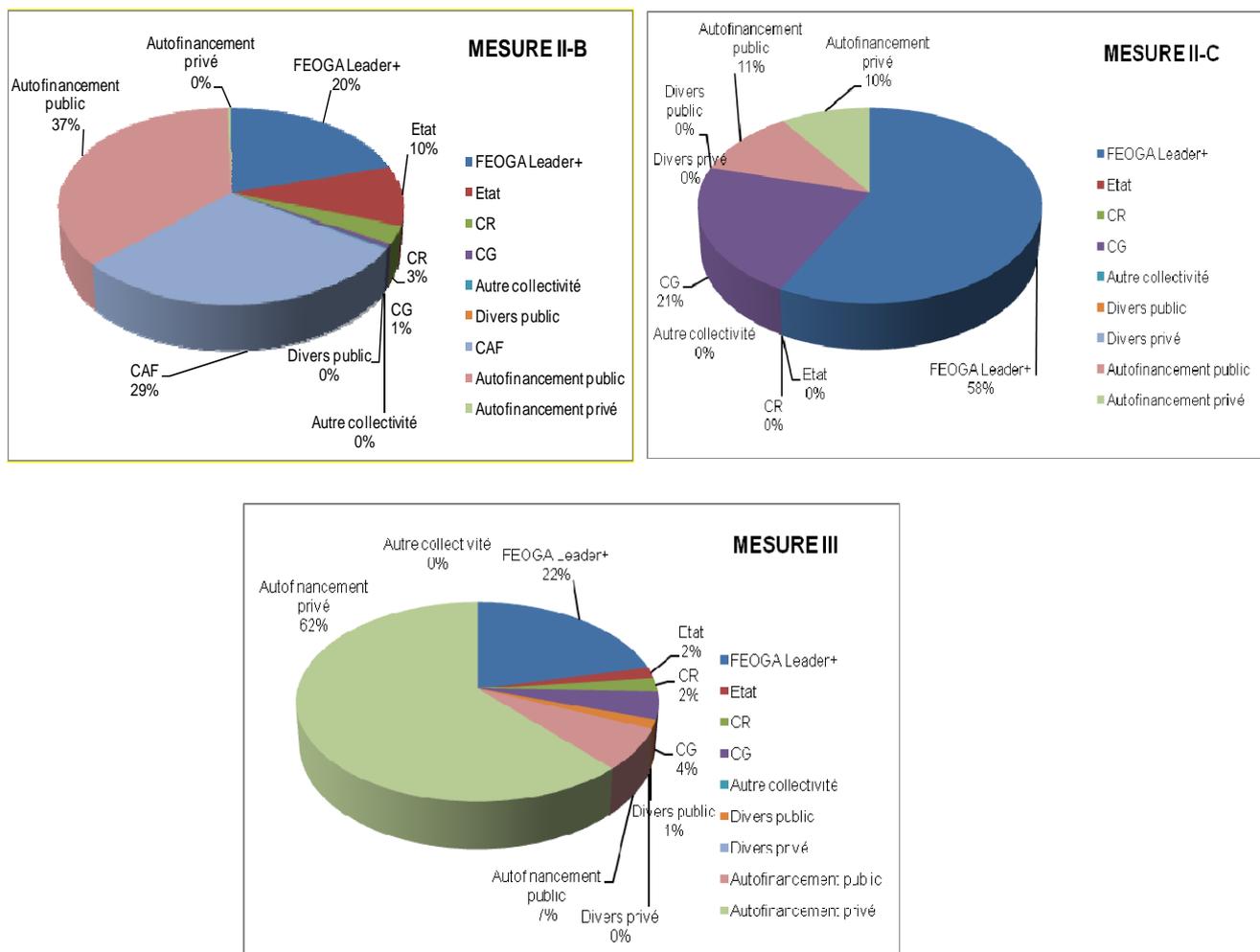
De plus, certaines sous-mesures (Habitat II-A et Garde d'enfants II-B) n'ont démarré que tardivement par rapport aux autres sous-mesures du programme.



3.3. COFINANCEMENTS : CONTRIBUTIONS NATIONALES PUBLIQUES ET PRIVEES

Il paraît également intéressant d'examiner les cofinancements ainsi que les contributions publiques et privées





Il ressort de l'examen de ces graphiques que :

- Les cofinancements régionaux et départementaux sont minimes sur toutes les mesures du programme (hormis la sous-mesure II-C) :
 - pour le département, il oscille entre 1 et 8% (sauf sous-mesure II-C pour laquelle il est de 21%) ;
 - pour la région, il varie de 0 à 7% ;
- Les financements privés ont été conséquents, comme l'illustre le tableau qui suit, en particulier pour les sous-mesures II-A et III pour lesquelles l'autofinancement privé représente respectivement 46% et 62%. Pour la sous-mesure III le plafonnement des aides aux entreprises à 50% d'aides publiques (toutes aides confondues). Contrainte accentuée pour les projets de la sous-mesure III par un maximum d'intervention limité à 15% du montant total du projet (la gestion de cette contrainte non appréhendée lors de l'élaboration du programme a nécessité de faire appel à une plus grande part d'autofinancement que prévu initialement) ;
- L'autofinancement public, pour sa part, représente selon les mesures de 7 à 37% à l'exception de la sous-mesure II-A pour laquelle il est nul.

	Mesure I-A				
	Prévisionnel	Constaté à mi-parcours	Ecart à mi-parcours	Constaté au final	Ecart final
Part financement privé	12,40%	44,43%	32,03	34,73%	22,33
Part FEOGA dans subventions publiques	50,68%	89,97%	39,29	88,50%	37,82
Part du FEOGA sur financement total	44,40%	50,00%	5,60	49,43%	5,03
	Mesure I-B				
	Prévisionnel	Constaté à mi-parcours	Ecart à mi-parcours	Constaté au final	Ecart final
Part financement privé	20%	16,13%	-3,87	13,32%	-6,68
Part FEOGA dans subventions publiques	62,50%	48,02%	-14,48	58,86	-3,64
Part du FEOGA sur financement total	50%	40%	-9,73	41,41%	-8,59
	Mesure I-C				
	Prévisionnel	Constaté à mi-parcours	Ecart à mi-parcours	Constaté au final	Ecart final
Part financement privé	20%	21,66%	1,66	19,68%	-0,32
Part FEOGA dans subventions publiques	62,50%	62,94%	0,44	77,39%	14,89
Part du FEOGA sur financement total	50%	49,30%	-0,7	47,93%	-2,07
	Mesure II-A				
	Prévisionnel	Constaté à mi-parcours	Ecart à mi-parcours	Constaté au final	Ecart final
Part financement privé	20%	0%	-20	45,90%	25,9
Part FEOGA dans subventions publiques	58%	40%	-18	76,50%	18,5
Part du FEOGA sur financement total	46,40%	40%	-6,40	41,16%	-5,24
	Mesure II-B				
	Prévisionnel	Constaté à mi-parcours	Ecart à mi-parcours	Constaté au final	Ecart final
Part financement privé	10%	58,52%	48,52	29,34%	19,34
Part FEOGA dans subventions publiques	48,89%	57,20%	8,31	60,07%	11,18
Part du FEOGA sur financement total	44,00%	23,73%	-20,27	20,44%	-23,56
	Mesure II-C				
	Prévisionnel	Constaté à mi-parcours	Ecart à mi-parcours	Constaté au final	Ecart final
Part financement privé	5%	29,23%	24,23	9,59%	4,59
Part FEOGA dans subventions publiques	52,63%	70,65%	18,02	72,75%	20,12
Part du FEOGA sur financement total	50%	50%	0	57,64%	7,64
	Mesure III				
	Prévisionnel	Constaté à mi-parcours	Ecart à mi-parcours	Constaté au final	Ecart final
Part financement privé	20%	76,35%	56,35	61,82%	41,82
Part FEOGA dans subventions publiques	56,25%	100%	43,75	68,55%	12,3
Part du FEOGA sur financement total	45%	24%	-21,35	21,53%	-23,47

Enfin, il ressort du tableau ci-dessus que :

- A l'exception des sous-mesures I-B et I-C, la part des financements privés est pour toutes les autres sous-mesures très nettement supérieure à la part prévue initialement, notamment pour les sous-mesures II-A (25.9 points d'écart) et III (41.82 points d'écart) ;
- La part du FEOGA dans le total des subventions publiques est supérieure à ce qui était initialement prévu pour 6 des 7 sous-mesures opérationnelles.

4. RESULTATS ET IMPACTS DE LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME LEADER+

4.1. RESULTATS ET AUTO-EVALUATION DES SOUS-MESURES

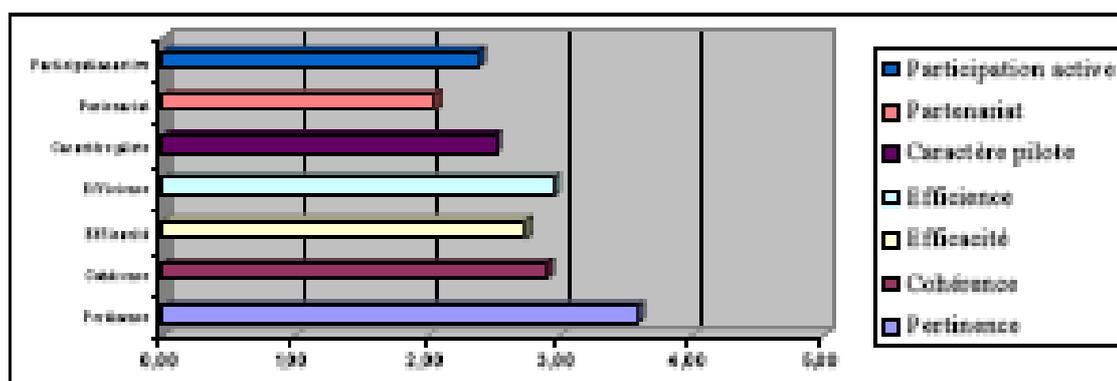
L'évaluation par les membres du GAL d'opérations ou de projets des différentes mesures a été effectuée sur la base de 4 critères transversaux (pertinence, cohérence, efficacité, efficacité) et de 3 critères spécifiques au programme LEADER+ (caractère pilote, partenariat, participation active)⁴. Chaque commission thématique a examiné un panel d'opérations (de 2 à 18 opérations par commission). Grâce à une grille de notation, les membres du GAL ont apprécié chaque critère sur une échelle allant de 1 (note la plus faible) à 5 (note la plus forte).

Sous-mesure I-A : Favoriser l'accès et la création de services aux jeunes

Description et rappel des objectifs :			
<ul style="list-style-type: none"> ▪ soutenir les initiatives permettant de mieux appréhender le thème du programme par des études et des enquêtes (quels besoins, quels actions ou dispositifs existants) en vue d'aider à la définition des actions à soutenir ou la faisabilité de projets à réaliser ▪ soutenir la mise en place de services destinés aux jeunes ou faciliter leur accès (transport, coût,...). 			
Types d'actions soutenues :			
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Etudes, diagnostics, enquêtes, études de faisabilité ▪ Création de services ou actions innovantes d'accès aux services existants ▪ Actions de formation et de sensibilisation ▪ Mise en œuvre de dispositifs d'allègements des coûts à destination des usagers dans les domaines des loisirs. 			
Indicateurs :			
	Prévu	Réalisé	Taux de réalisation
Etudes réalisées	8	4	50%
Services innovants développés	6	2,5	42%
Sessions de formation	4	1	25%
Fonds constitués ou abondés	3	1	33%
Mobilisation des acteurs et des structures	40	83	208%
Bénéficiaires concernés	1500	643	43%
Personnes formées	125	15	12%
Jeunes bénéficiaires	1000	112	11%
Auto-évaluation :			
6 opérations (7391, 11196, 14653, 23480, 25311, 27111) ont été évaluées. La moyenne des notes obtenues pour chacun des critères figure dans le tableau ci-dessous :			
	CRITERES	Moyenne	
	Pertinence	3,60	

⁴ Définition et grille de notation en annexes

Cohérence	2,90
Efficacité	2,75
Efficience	2,97
<i>Caractère pilote</i>	2,52
<i>Partenariat</i>	2,07
<i>Participation active</i>	2,39



Commentaire de l'auto-évaluation : Financièrement les dépenses privées sont importantes : 35% du coût total de la mesure alors que les contributions publiques nationales ne représentent que 15%. Ceci est apparu contradictoire avec le fait que l'on était sur une mesure tournée vers des missions de service public. La carence en porteurs de projet publics est notée. C'est le mouvement associatif qui les palie tant bien que mal... Il est toutefois remarqué en ce qui concerne l'indicateur "mobilisation des acteurs et des structures" que le résultat est intéressant. Il y a eu de ce point de vue un véritable travail de fond et espérer que cette sensibilisation à la problématique des jeunes devienne opérante.

Projet "coup de cœur"

- Futur pôle jeunesse du FJT 14726 et 27074

Au total 12 projets programmés au 31/12/2007 dont 5 en 2007 (une étude, 2 actions de formation/sensibilisation et 2 services : amélioration du PIJ de Dun sur Auron et création d'un cyberspace dans le futur pôle jeunesse du Foyer de Jeunes Travailleurs).

Les réalisations de cette mesure sont en dessous des prévisions tant en terme d'indicateurs qu'en terme de montants financiers.

La mesure visait la mise en place de services ou d'actions de formation dans les domaines de l'information, de l'emploi, des services hors petite enfance et culture. La difficulté du territoire a été le manque de structures notamment publiques qui auraient pu porter les projets de services. Quelques associations isolées ont développé des projets dans leur propre champ d'intervention.

Sous-mesure I-B : Rendre les jeunes acteurs de nouveaux projets et soutenir les structures d'accompagnement et d'encadrement

Description et rappel des objectifs :

Cette action vise d'une manière générale à soutenir les initiatives des 12-28 ans et notamment les actions citoyennes.

Types d'actions soutenues :

- Financement des projets portés par les jeunes privilégiant le développement du pays Berry St-Amandois

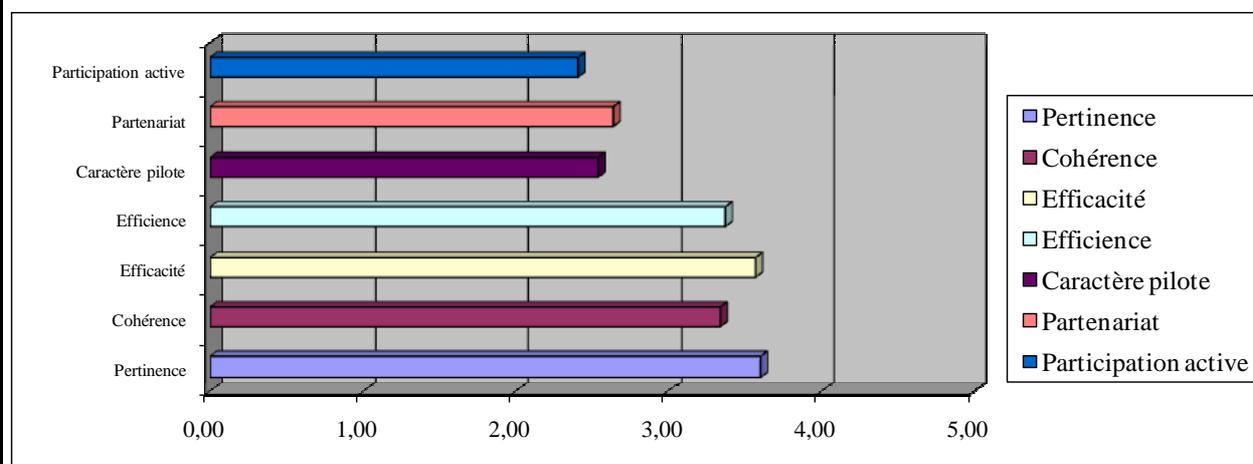
- Soutenir l'encadrement et l'accompagnement des initiatives des jeunes
- Mettre en place un conseil de développement des jeunes

Indicateurs :

	Prévu	Réalisé	Taux de réalisation
Projets portés par les jeunes, les femmes	20	11	55,00%
Conseils de jeunes créés	1	0	0,00%
Jeunes ou femmes participant à des projets	100	82	82,00%
Jeunes bénéficiaires		2048	

Auto-évaluation : 6 opérations (11190, 11244, 12111, 13330, 17318, 22083) ont été évaluées. La moyenne des notes obtenues pour chacun des critères figure dans le tableau ci-dessous :

CRITERES	Moyenne
Pertinence	3,60
Cohérence	3,33
Efficacité	3,57
Efficienc	3,37
<i>Caractère pilote</i>	2,53
<i>Partenariat</i>	2,63
<i>Participation active</i>	2,40



Commentaire de l'auto-évaluation : L'ensemble des critères de l'évaluation sont appréciés positivement (>3). Globalement ces actions sont bien positionnées au regard des enjeux, des objectifs et des résultats. En revanche, elles sont moins performantes pour les critères transversaux associés à Leader.

Projets "coup de cœur" :

- La Rue est vers l'art – 14721
- Skate-park à Dun – 12111

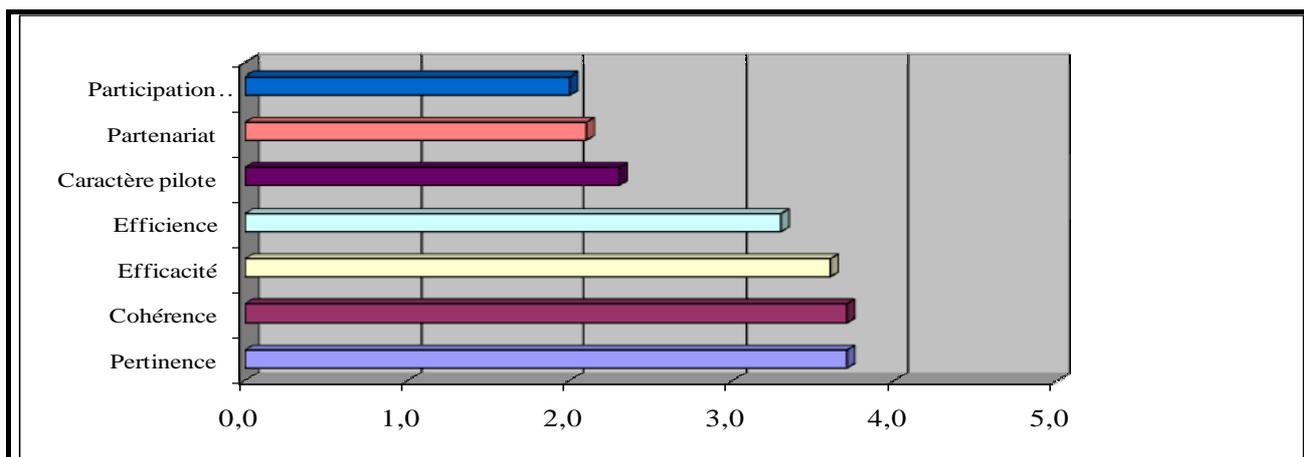
12 opérations ont été programmées au 31/12/2007 dont 1 dossier programmé en 2007 (plateau multi-sport de St-Georges-de-Poisieux, initié par le conseil communal des jeunes).

Si les réalisations sont inférieures aux objectifs (cf. indicateurs), en revanche les indicateurs de résultats tendent à montrer la bonne audience auprès des jeunes des opérations soutenues. Au fil des années, le nombre de dossiers présenté a diminué, même si le

montant de subvention est resté équivalent. Les groupes de jeunes constitués localement ont profité des crédits dès le démarrage du programme mais il n'y a pas eu de renouvellement par la suite : pas de nouveaux groupes, pas de nouveaux projets des associations existantes, voire une mauvaise première expérience qui n'a pas permis le maintien de l'association. Ainsi les objectifs ont été atteints en partie seulement.

Sous-mesure I-C : Soutenir la mise en œuvre de programmes culturels et de loisirs adaptés et de sensibilisation au territoire

Description et rappel des objectifs :																				
- Concourir à améliorer l'offre de programmes culturels adaptés pour les jeunes : spectacles, concerts, festivals, activités culturelles. Cela passe soit par un soutien à la diffusion, voire à une aide à la création par des artistes locaux.																				
- Améliorer le niveau et l'offre d'activités culturelles, de loisirs, sportives dans le pays.																				
Par ailleurs, afin d'améliorer l'image qu'ont les jeunes de leur territoire en terme d'activités, de patrimoine naturel, culturel, LEADER + soutient les activités de découverte du territoire. Et en vue de rompre l'isolement des jeunes, les activités de rencontres entre jeunes du territoire sont encouragées.																				
Types d'actions soutenues :																				
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Création et diffusion de programmes culturels ▪ Création et développement d'activités éducatives, de loisirs et sportives ▪ Activités de découverte collectives des richesses locales et échanges de jeunes 																				
Indicateurs :																				
		Prévu	Réalisé	Taux de réalisation																
	Opérations culturelles développées	10	4	40,00%																
	Projets culturels aidés	18	26	144,44%																
	Activités sportives créées	10	13	130,00%																
	Projets périscolaires partenariaux soutenus	8	8	100,00%																
	Actions d'information et de sensibilisation	18	7	38,89%																
	Jeunes bénéficiaires	1500	3077	205,13%																
	Jeunes sensibilisés	270	4097	1517,41%																
Auto-évaluation : 18 opérations ont été évaluées. La moyenne des notes obtenues pour chacun des critères figure dans le tableau ci-dessous																				
		<table border="1"> <thead> <tr> <th>CRITERES</th> <th>Moyenne</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Pertinence</td> <td>3,7</td> </tr> <tr> <td>Cohérence</td> <td>3,7</td> </tr> <tr> <td>Efficacité</td> <td>3,6</td> </tr> <tr> <td>Efficienc</td> <td>3,3</td> </tr> <tr> <td><i>Caractère pilote</i></td> <td>2,3</td> </tr> <tr> <td><i>Partenariat</i></td> <td>2,1</td> </tr> <tr> <td><i>Participation active</i></td> <td>2,0</td> </tr> </tbody> </table>		CRITERES	Moyenne	Pertinence	3,7	Cohérence	3,7	Efficacité	3,6	Efficienc	3,3	<i>Caractère pilote</i>	2,3	<i>Partenariat</i>	2,1	<i>Participation active</i>	2,0	
CRITERES	Moyenne																			
Pertinence	3,7																			
Cohérence	3,7																			
Efficacité	3,6																			
Efficienc	3,3																			
<i>Caractère pilote</i>	2,3																			
<i>Partenariat</i>	2,1																			
<i>Participation active</i>	2,0																			



Commentaire de l'auto-évaluation : C'est sur cette sous-mesure que les résultats en termes de caractère pilote, de partenariat et de participation active sont appréciés comme les plus faibles. Les besoins dans ce domaine semblent avoir été largement sous-estimés. La plupart des objectifs ont été atteints sauf pour la création ou diffusion de spectacles culturels pour les jeunes (4 sur 10). Cependant les projets de la sous-mesure I-B ont pu contribuer à cet objectif. Pour les actions d'information et de sensibilisation au territoire, les résultats sont en dessous des objectifs en nombre de projets (7/10) mais tout à fait intéressants du point de vue du nombre d'enfants touchés (près de 4.100).

Cette mesure a été celle qui a permis de limiter le dégageant d'office au démarrage mais le caractère innovant et partenarial n'a pas été systématiquement recherché.

Les membres de la commission "loisirs, culture" insistent sur la nécessité pour la prochaine programmation de :

- Favoriser la pérennité des opérations (surtout sur le plan culturel) ;
- Veiller à une meilleure synergie entre les opérateurs et les acteurs.

Projets "coup de cœur" :

- Réseau jeunesse – 15749
- Jardin pédagogique de St-Vitte - 11247 & 11248
- Création d'une section de jeunes sapeurs-pompiers à Culan – 15475
- Equipement pour les activités nautiques au plan d'eau de Virlay – 25691
- Découverte des sites de Drevant La Groutte – 15735 ;
- Chantier jeunes bénévoles à La Groutte – 20778
- Animations estivales pour les enfants dans le sud-ouest du pays – 24538, 23484, 23482, 24291
- Contrats éducatifs locaux du Berry-Charentonnais et les communes du secteur de Lignières.

Au total, 70 projets ont été programmés au 31/12/2007 dont 14 programmés en 2007.

On dénombre une quinzaine de projets par an sauf en 2005 où il y en a eu 21. C'est la mesure qui a au final bénéficié du plus grand nombre de dossiers et de subvention FEOGA. Il a fallu la réabonder plusieurs fois pour satisfaire la demande. 63% des projets portés par des associations l'ont été dans cette mesure. Les résultats, bien que partiels, sont atteints voire dépassés.

Si les critères de pertinence, cohérence, efficacité et efficience sont appréciés positivement, les opérations soutenues sont le plus généralement appréciées comme faible du point de vue de leur caractère pilote, de leur dimension partenariale ou encore de la participation active.

Sous-mesure II-A : Développer des modes de logement adaptés ou temporaires**Description et rappel des objectifs :**

Développer le nombre de logements temporaires pour permettre aux étudiants, aux jeunes en apprentissage, en CDD ou en stage de répondre aux emplois dans le pays sans être lié à un contrat locatif traditionnel.

Enfin, développer autour de ces hébergements des services d'accompagnement et de mise en relation offre/demande

Types d'actions soutenues :

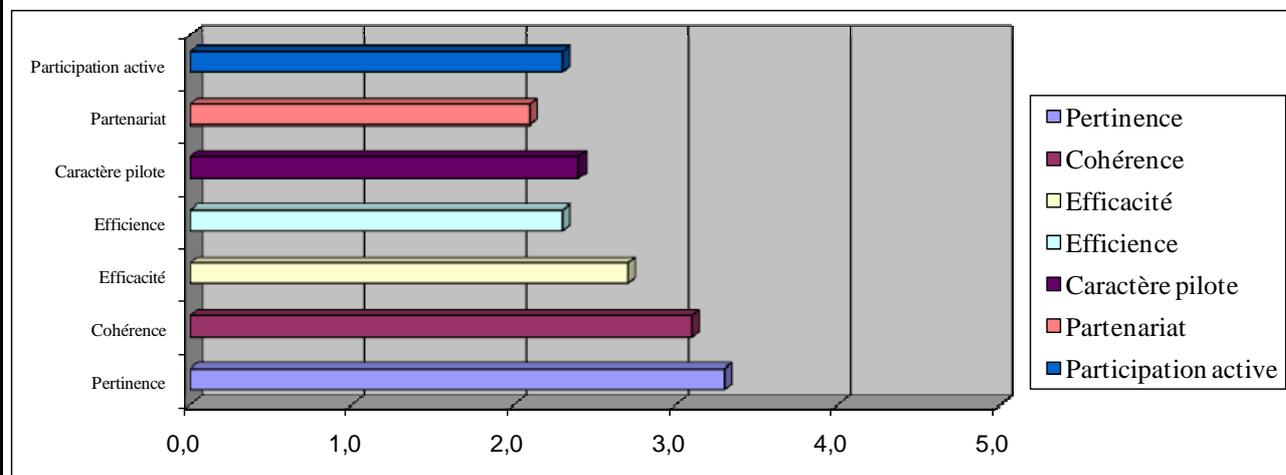
- Création de logements temporaires (étude, animation...)
- Création de meublés (équipements mobiliers et électroménagers)
- Soutien aux systèmes de rapprochement de l'offre et la demande

Indicateurs :

	Prévu	Réalisé	Taux de réalisation
Etudes réalisées	1	1	100%
Actions d'information et de sensibilisation			
Logements aménagés	10	0	
Centrale de mobilité et service logement mis en place	1	0	
Opérations réalisées à destination de publics spécifiques			
Jeunes bénéficiaires			

Auto-évaluation: 2 projets ont été évalués (13384, 27077).

CRITERES	Moyenne
Pertinence	3,3
Cohérence	3,1
Efficacité	2,7
Efficienc	2,3
<i>Caractère pilote</i>	2,4
<i>Partenariat</i>	2,1
<i>Participation active</i>	2,3



Commentaire de l'auto-évaluation : sous-mesure ambitieuse qui n'a pas fonctionné. Seuls 25% des crédits prévus ont été utilisés pour seulement 2 opérations dont l'étude OPAH (volet jeune) qui n'a pas abouti à des résultats tangibles pour 2 raisons principales :

- L'association du FJT, prévue comme un support et un relais pour développer des projets dans l'espace rural du pays a dû dès le début du programme mettre en place un plan de restructuration de son fonctionnement et de son bâtiment à Saint Amand ;
- La difficulté du sujet (nombreux partenaires, accompagnement nécessaire, réglementation précise,...). Ce thème de l'habitat des jeunes a été repris au niveau départemental mais seulement en fin de programme. De ce fait, les projets qui pourraient concerner le Pays n'ont pas encore vu le jour (projet du CLA départemental avec antenne locale, transformation de logements d'accueil de personnes handicapées sur le secteur de Dun...).

Seuls 2 projets ont été programmés au 31/12/2007 dont 1 en 2007 (équipements des meublés de nouvelle catégorie dans le FJT en construction). Pour cette sous-mesure, on est assez loin des objectifs tant en matière de réalisation que de résultats.

Sous-mesure II-B : Soutenir les initiatives de garde d'enfants

Description et rappel des objectifs :

Favoriser l'accueil des jeunes familles en proposant des services liés à la garde d'enfants et l'éveil des enfants. Cela peut se traduire par un soutien à la mise en place et au fonctionnement des nouveaux services, à l'équipement, à la professionnalisation des structures d'accueil.

Types d'actions soutenues :

Création ou développement de structures multi-accueils (0-4 ans)

Création et développement de services d'accueil péri et extrascolaires

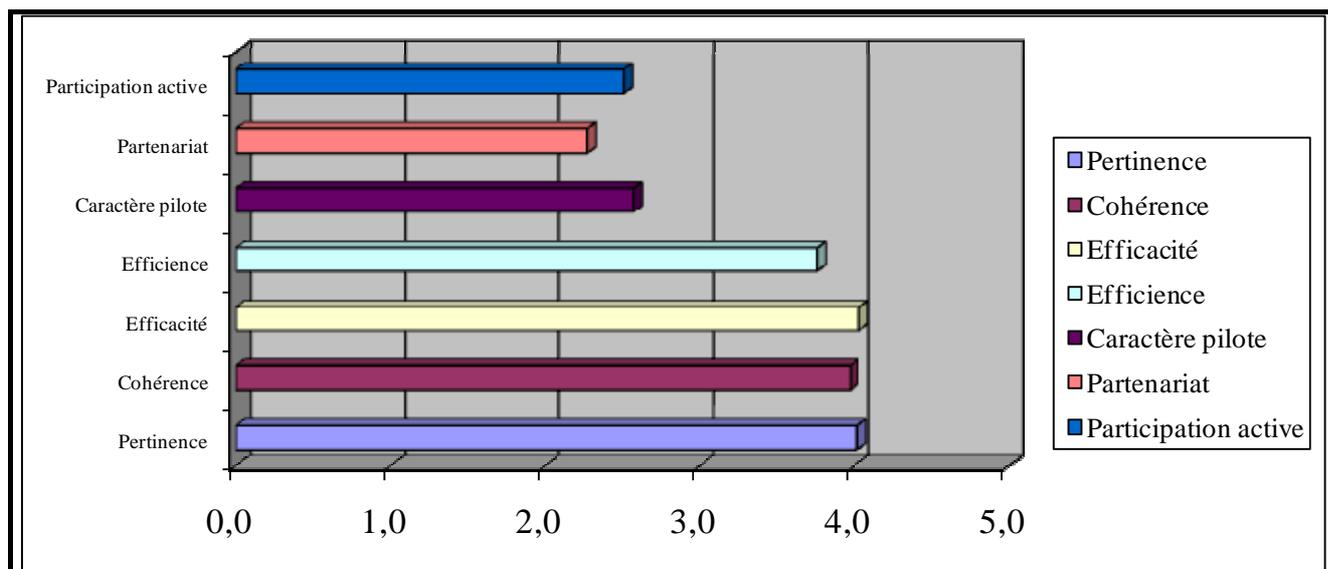
Services ou activités à la petite enfance

Indicateurs :

	Prévu	Réalisé	Taux de réalisation
Structures d'accueil à la petite enfance créées	4	6	150%
Nouveaux services créés (plus de 6 ans)	4	1	25%
Locaux "petite enfance" équipés	5	2	40%
Actions d'information et de sensibilisation	2	1	50%
Sessions de formation	2	1	50%
Places disponibles pour la garde des enfants	60	81	135%
Acteurs locaux contactés		0	
Personnes formées		6	

Auto-évaluation : 5 opérations (13314, 17488, 17589, 23477, 24411) ont été évaluées. La moyenne des notes obtenues pour chacun des critères figure dans le tableau ci-dessous :

CRITERES	Moyenne
Pertinence	4,0
Cohérence	4,0
Efficacité	4,0
Efficience	3,8
<i>Caractère pilote</i>	2,6
<i>Partenariat</i>	2,3
<i>Participation active</i>	2,5



Commentaire de l'auto-évaluation : C'est une des sous-mesures dont les résultats sont les plus intéressants : une moyenne de 4 sur 5 pour chacun des critères transversaux.

Projet "coup de cœur" :

- La halte-garderie itinérante Kangourève

19 projets ont été programmés dont 12 en 2007 contre en moyenne un par an les années précédentes.

L'explosion du nombre de dossiers en 2007 est le fait de 6 communes qui ont déposé des dossiers sur 2007 et 2008. Pour 3 d'entre elles, il s'agit de renouveler sur 2007 et 2008 leur aide financière dégressive à l'accueil de la halte-garderie itinérante Kangourève. Toutefois, pour 2 autres, il s'agit de leur première année de mise en place de la garderie itinérante.

Pour la commune de Dun, cette opération se fait dans l'attente de la construction d'une structure fixe également programmée sur 2008.

Ainsi depuis le début du programme le nombre de places en halte-garderie s'est accru de 81 soit 35% de plus que prévu. Ce sont donc les projets de garde des moins de 6 ans qui ont le plus bénéficié du programme. On peut aussi attribuer cette progression au travail important fourni par l'association départementale ARPPE en Berry qui œuvre au développement de structures.

Pour les autres thèmes : garderies périscolaires, centres de loisirs, ateliers d'éveil, il y a eu finalement peu de projets et les objectifs ne sont pas atteints. Ceci montre toute l'importance des besoins en ingénierie pour monter les projets.

Sous-mesure II-C : Développer l'accueil et la création de réseaux

Description et rappel des objectifs :

Favoriser l'intégration des jeunes personnes s'installant sur le pays mais favoriser aussi le développement de liens intergénérationnels.

Types d'actions soutenues :

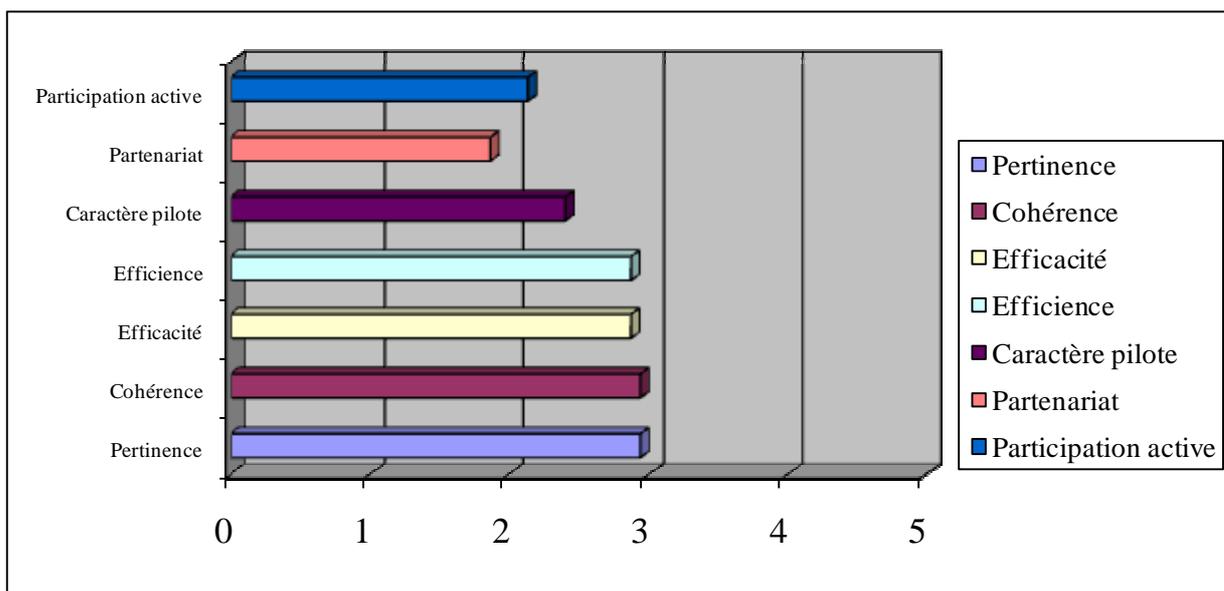
- Création de guide d'accueil
- Création de manifestations d'accueil ou de liens intergénérationnels

Indicateurs :

	Prévu	Réalisé	Taux de réalisation
Documents édités	1	1	100%
Animations mises en place (intergénérationnelle)	2	4	200%
Actions d'accueil de nouvelles familles	2	0	0%
Structures concernées		8	
Bénéficiaires concernés	400	364	91%

Auto-évaluation : 3 opérations (12727, 15730, 25087) ont été évaluées. La moyenne des notes obtenues pour chacun des critères figure dans le tableau ci-dessous :

CRITERES	Moyenne
Pertinence	2,93
Cohérence	2,93
Efficacité	2,87
Efficience	2,87
<i>Caractère pilote</i>	2,40
<i>Partenariat</i>	1,87
<i>Participation active</i>	2,13



Commentaire de l'auto-évaluation : Les actions intergénérationnelle ne se décrètent pas mais nécessitent un important travail amont avant le déroulement de l'animation elle-même.

Projet "coup de cœur" :

- Le jardin pédagogique intergénérationnel de Lignières

Conformément au nombre de projets prévu pour cette sous-mesure, 5 projets ont été programmés au 31/12/2007 dont 2 au cours de l'année (actions intergénérationnelles). Cependant, aucune action d'accueil de nouvelles familles n'a été réalisée.

Les critères transversaux de LEADER obtiennent une appréciation inférieure à la moyenne et ceux de l'évaluation sont appréciés comme moyens.

Cette mesure n'a guère fait écho, notamment sur le thème de l'accueil. Ce thème n'a pas bénéficié d'actions d'animation particulières. L'enjeu reste entier pour la prochaine programmation.

Sous-mesure III : Susciter la création/reprise d'activités d'entreprises par des jeunes

Description et rappel des objectifs :

Les objectifs sont de deux ordres :

améliorer la connaissance et la vision des jeunes du monde de l'entreprise, locale notamment
soutenir les jeunes créateurs d'entreprises : accompagnement, valorisation des expériences, financement

Types d'actions soutenues :

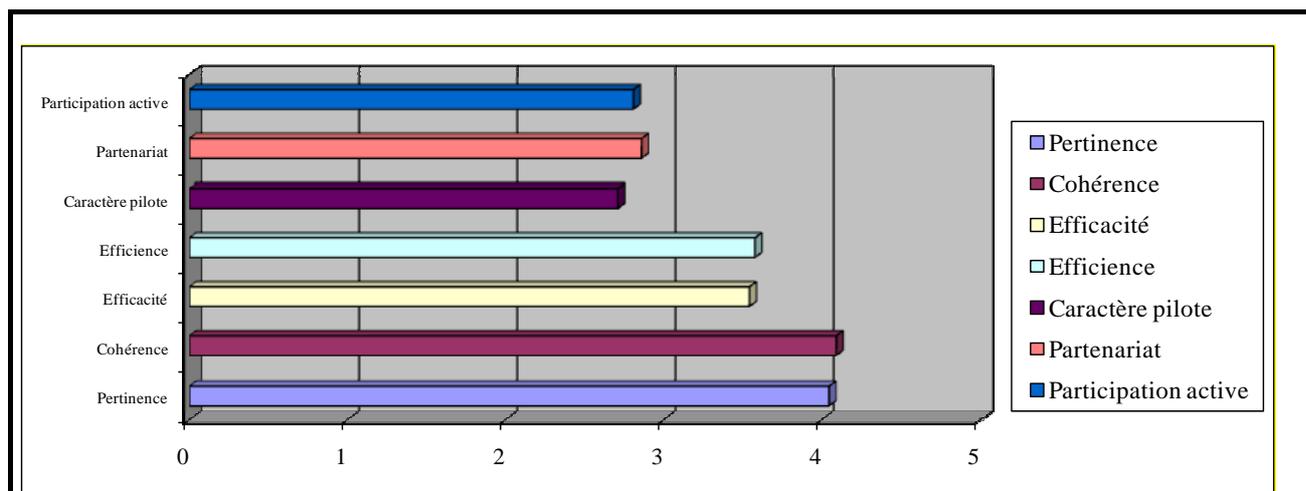
- actions de sensibilisation et de découverte de l'entreprise et notamment des savoir-faire locaux
- soutien à l'accompagnement des jeunes créateurs
- dispositif d'aides durant la phase amont de la création d'une entreprise par un jeune
- Création d'une aide financière aux opérations de communication des jeunes entreprises
- Actions de promotion des initiatives de création d'activités

Indicateurs :

	Prévu	Réalisé	Taux de réalisation
Actions d'information et de sensibilisation	12	2	17%
Projets accompagnés (et financés)	50	8	16%
Projets locaux à caractère exemplaire	5	2	40%
Etudes réalisées	1	1	100%
Opérations de promotion	3	0	0%
Jeunes sensibilisés		28	
Entreprises accueillant des jeunes		0	
Créations d'entreprises		5	
Développement de partenariats originaux		2	
Réseau de jeunes créé		0	
Mobilisation des acteurs et des structures		61	

Auto-évaluation : 10 opérations ont été évaluées (6099, 9762, 12806, 15634, 15699, 18732, 24806, 24356, 25097, 25684). La moyenne des notes obtenues pour chacun des critères figure dans le tableau ci-dessous :

CRITERES	Moyenne
Pertinence	4,0
Cohérence	4,1
Efficacité	3,5
Efficience	3,6
<i>Caractère pilote</i>	2,7
<i>Partenariat</i>	2,9
<i>Participation active</i>	2,8



Commentaire de l'auto-évaluation :

Les actions d'aide aux créateurs financées sont pertinentes par rapport aux enjeux du programme. Les résultats sont plutôt bons mais les projets ne sont pas particulièrement innovants. 2 facteurs expliquent l'écart important entre l'objectif et les réalisations :

- Le taux de 15% très peu incitatif ;
- L'ORAC jusqu'à fin 2006. Les aides LEADER avaient été faites pour ne pas faire concurrence à ce dispositif. Puis des ajustements sont intervenus en cours de programme (juin 2005, ouverture aux investissements < 10.000€ et mai 2006 déplaçonnement suite à la fin de l'ORAC).

Pour les autres projets, les résultats sont très bons puisque tous les critères ont obtenus une note moyenne supérieure à 3 sur 5. L'appréciation du partenariat > 3,5 est à signaler, ces opérations ont été conçues collectivement pour répondre à des enjeux repérés lors du diagnostic. La pertinence et la cohérence sont également fortes.

Cette mesure affichait des ambitions fortes, tant financière qu'en termes de réalisation. Au final, le résultat est mitigé, des actions de qualité mais peu d'actions au regard des besoins identifiés.

Ce résultat ne s'explique pas par les seules contraintes financières mais aussi par le manque de moyens de structures, porteurs de projets potentiels (disponibilité en ressources humaines, en particulier).

Projets "coup de cœur" :

- Chantier découverte métiers du bâtiment par le patrimoine ;
- Plan d'actions pour la sensibilisation des acteurs locaux à la création d'entreprises et à la mise en réseau des organismes d'appui.

17 opérations ont été programmées au 31/12/2007 dont 10 au cours de l'année (principalement dû à l'ouverture des aides financières aux jeunes créateurs vers les aides aux investissements conjointement à l'arrêt des aides de l'ORAC).

Par ailleurs, des projets d'actions évoqués depuis longtemps par les commissions pour répondre aux objectifs fixés dans le programme ont pris forme en 2007.

4.2. LE VOLET COOPERATION

Une absence d'actions de coopération

La coopération constitue le volet II du programme LEADER +. Ses objectifs sont de valoriser des complémentarités ou des similitudes de plusieurs territoires et d'encourager l'élaboration de projets ou de produits communs.

Ces actions ne sont pas financées dans le cadre du programme local mais sur des fonds spécifiques. Les bénéficiaires peuvent être des collectivités, des associations, des entreprises.

Aucune action de coopération, que ce soit au niveau interterritorial ou transnational, n'a été mise en œuvre. Cependant, des actions avaient été entreprises en 2006 mais aucune d'entre elles n'a abouti à une programmation (exemples : projet de coopération interterritorial sur des « Travaux préalables à la mise en place d'une filière de volaille gastronomique « Poule noire du Berry » » avec le GAL Pays de la Châtre en Berry, projet de coopération avec les GAL « jeunes et femmes » sur le thème de la petite enfance...).

Des pistes avaient été également recherchées autour de 2 thèmes récurrents dans les dossiers présentés :

- Le cinéma (éducation à l'image, réalisation de vidéos...) ;
- Le montage de festivals culturels par des jeunes.

Pour le territoire, le volet coopération a été difficile à mettre en place sur un thème fédérateur comme celui des publics cibles. La recherche de partenariats n'a pas été une priorité durant la programmation.

4.3. MAITRISE D'OUVRAGE ET LOCALISATION

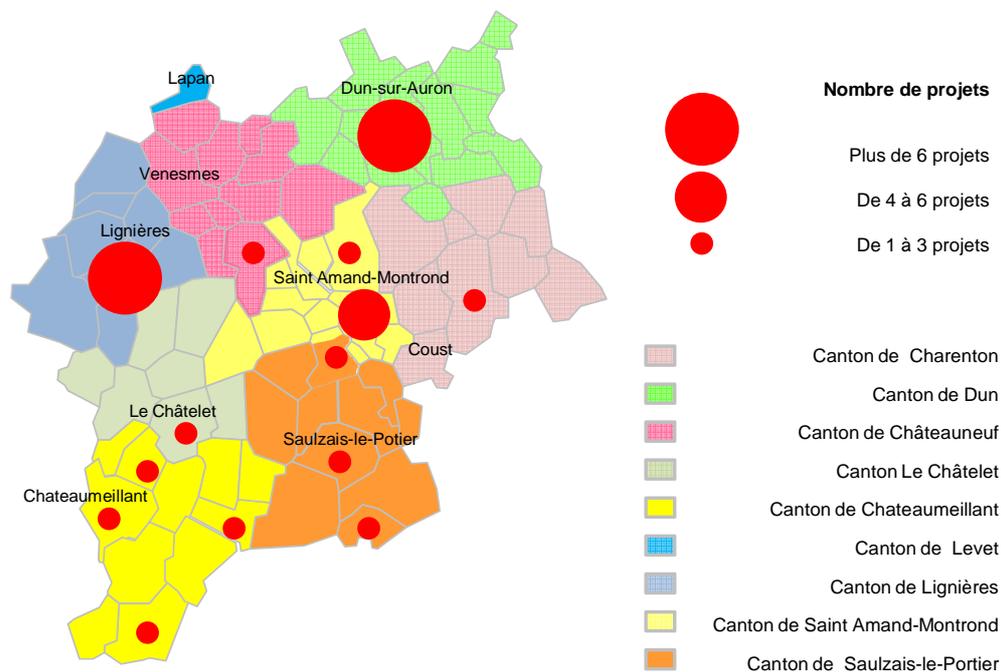
Une maîtrise d'ouvrage pour l'essentielle privée

Au 31 décembre 2007, on comptait 83 maîtres d'ouvrage différents pour les 153 opérations (hors évaluation - cf. annexe 2). Plus de 15 % d'entre eux ont monté plusieurs projets.

Sur les 155 opérations, 64 (soit 41,3%) ont été mises en œuvre par des collectivités :

- 41 opérations ont été élaborées par 14 communes du pays ;
- 3 opérations ont été mises en place par la Communauté de Communes du Berry-Charentonnais ;
- 22 opérations ont été portées par le Syndicat Mixte du Pays du Berry Saint-Amandois dont 5 hors assistance technique, gestion et évaluation.

**Les opérations mises en place par les communes
sur le Pays du Berry Saint Amandois**

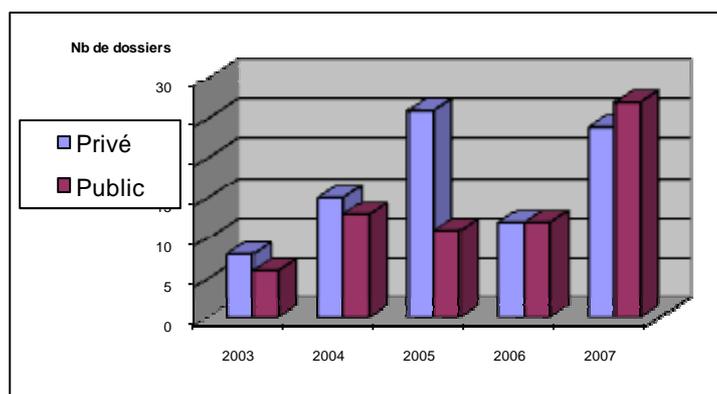


Cartographie : RCT (www.rct-territoires.com)

Par conséquent, ce sont majoritairement les associations, puis les entreprises, qui sont bénéficiaires de ce programme européen sur ce territoire, que ce soit en nombre cumulé de projets ou en montant cumulé de subventions.

Néanmoins, pour la première fois en 2007, le nombre de dossiers portés par des maîtres d'ouvrage publics est supérieur au nombre de dossiers portés par des maîtres d'ouvrage privés, en raison d'une forte progression des dossiers émis par les communes ou les établissements publics (Chambre d'Agriculture du Cher, centre de formation, CCAS, etc.)

Plusieurs communes se sont engagées dans des investissements importants notamment immobiliers sur le thème « garde d'enfants » : multi-accueil de Dun-sur-Auron, création de la garderie de Saint-Georges. Sur le thème des loisirs, des équipements également significatifs ont été programmés : 2 plateaux sportifs, des équipements à la base de loisirs de Virlay à Saint-Amand-Montrond.



Les grands équipements ont été engagés en fin de programmation.

Ce constat est vrai pour la plupart des sous-mesures opérationnelles du programme LEADER + du Pays Berry Saint-Amandois. L'examen de leur répartition montre que les maîtres d'ouvrage privés sont plus nombreux dans 5 des 7 sous-mesures dont la sous-mesure dédiée aux opérations culturelles et de loisirs. Une seule sous-mesure présente une situation inverse, la sous-mesure II-B « Soutenir la garde d'enfants » (compétence des collectivités locales).

Mesures	Maîtres d'ouvrage publics	Maîtres d'ouvrage privés
Mesure I-A	3	5
Mesure I-B	2	10
Mesure I-C	10	36
Mesure II-A	1	1
Mesure II-B	7	1
Mesure II-C	1	4
Mesure III	4	13

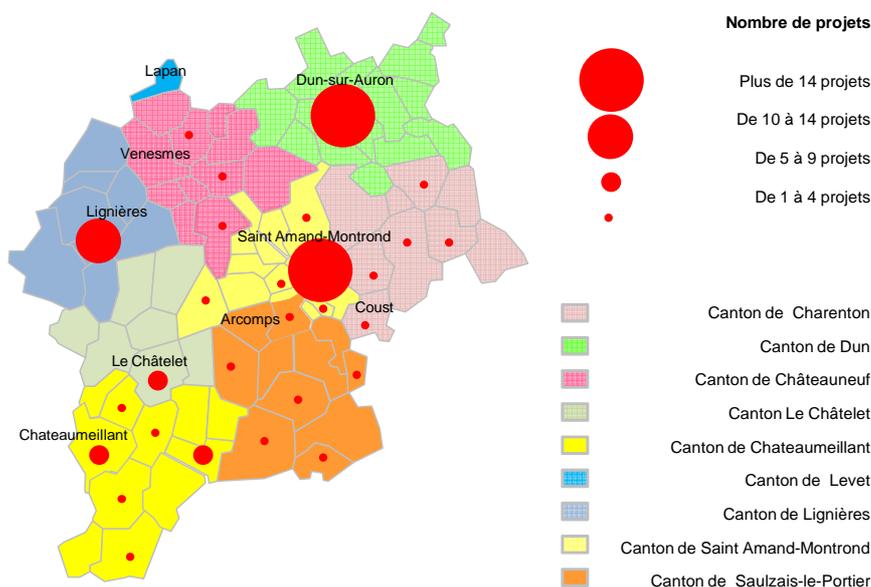
Des bénéficiaires (maîtres d'ouvrage) principalement localisés dans la ville-centre et les principaux chefs-lieux.

Comme le montre la carte ci-après, toutes les parties du territoire n'ont pas été concernées au même titre par le programme LEADER+.

Certaines communes et/ou cantons ont été plus concernés que d'autres par les retombées des actions programmées, à savoir :

- La commune de Saint-Amand-Montrond et son canton ;
- La commune de Dun-sur-Auron ;
- La commune de Lignières ;
- Le canton de Châteaumeillant ;
- Le canton de Saulzais-le-Portier.

Localisation des maîtres d'ouvrage sur le Pays du Berry Saint Amandois



Cartographie : RCT (www.rct-territoires.com)

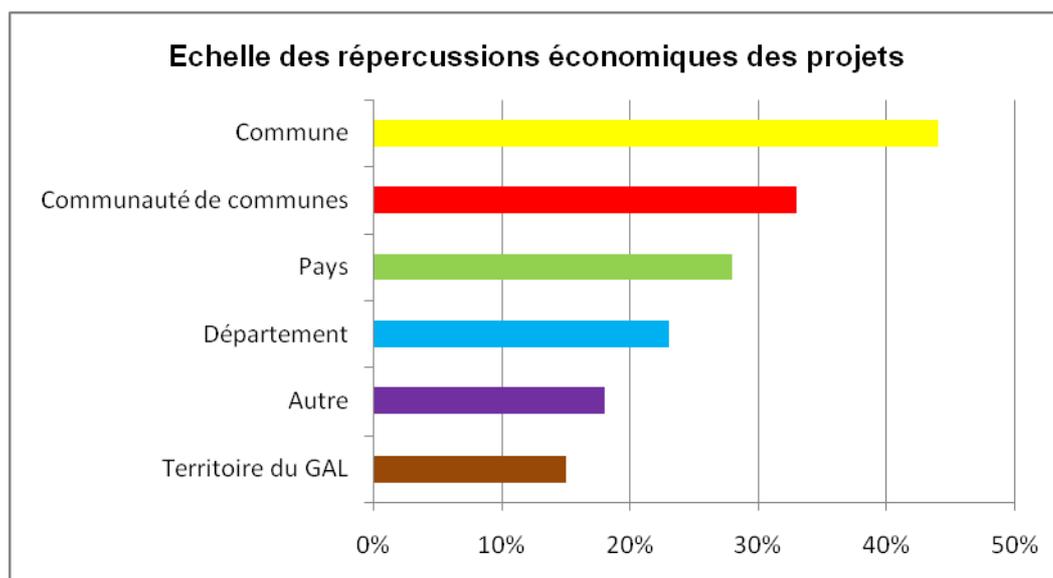
Une majorité de projets de portée communale

La répercussion économique des projets mis en place est majoritairement perçue comme communale (44%).

Néanmoins, 22 des 39 bénéficiaires interrogés en 2007 pensent que leur projet n'a pas été en mesure d'améliorer la capacité d'organisation des communes rurales du territoire ni même d'améliorer, plus généralement, la participation des acteurs ruraux au développement du Pays du Berry Saint-Amandois.

Par ailleurs, cette répercussion est aussi perçue à d'autres échelles, avec la répartition suivante : communauté de communes (33%), pays (28%) et département (23%).

Pour la dimension territoriale du pays, on observe une diversité de projets proposés qui peuvent être d'ordre touristique (promotion des sites de Drevant-La Groutte), culturel (atelier cinéma), économique (recensement des organismes d'aide à la création/reprise d'entreprise) et sportif (aménagement d'une maison de rugby).



4.4. IMPACTS DE LA MISE EN ŒUVRE

L'analyse des impacts qui suit repose sur : la valorisation des enquêtes auprès des bénéficiaires du programme LEADER+ (39 réponses) et des membres du GAL (16 réponses), des entretiens avec l'animatrice du programme, l'analyse des réalisations et résultats des sous-mesures opérationnelles.

Un faible nombre de projets structurants et peu de porteurs de projet

La majorité des actions engagées avant 2007 sont des actions ponctuelles et peu structurantes qui ne nécessitent pas de financements complémentaires après le programme. Ceci permet de mieux comprendre la très bonne consommation des mesures culturelles et de loisirs. De plus, elles sont un tremplin pour les porteurs de projet (associations...) mais n'engagent pas directement les collectivités dans la suite des opérations.

De la même manière, on note un déficit de porteurs de projet dans certains domaines : habitat, création et reprise d'entreprises, déficit qui n'est pas un manque en tant que tel d'acteurs mais surtout un manque de structures disposant de moyens financiers et/ou humains suffisant pour assurer l'ingénierie de projets nécessaire en plus de leur propre activité.

Ainsi, en matière de logements, seul le Foyer de Jeunes Travailleurs (FJT) de Saint-Amand-Montrond a mis en place une opération (Equiperment de meublés de nouvelle génération dans le FJT en construction) alors que le public cible des jeunes est confronté régulièrement à des problèmes liés à l'habitat. La synergie avec l'OPAH n'a pas fonctionné, les collectivités ne se sont pas positionnées sur ce créneau.

L'essentiel des projets structurants ont été programmés pour la plupart en 2007 :

- Dans le domaine des services aux jeunes : création d'un cyberspace dans le futur pôle jeunesse du foyer de jeunes, amélioration du PIJ de Dun-sur-Auron ;
- Dans le domaine de la petite enfance (12 dossiers en un an contre un en moyenne les années précédentes) : 2 projets de mise en place d'une garderie itinérante... ;

- Pour la création/reprise d'entreprises (10 dossiers contre 2 en moyenne les années précédentes) : 8 dossiers d'aides financières à de jeunes créateurs d'entreprises, un chantier de formation aux métiers du bâtiment...

Comme on a noté un déficit de porteurs de projet dans certains domaines, on a également vu le faible engagement des collectivités du Pays. Le Pays est certes un petit territoire, néanmoins, certains acteurs sont restés absents au lancement du programme. En effet, très peu de collectivités locales ont été porteuses de projets. Le Pays du Berry Saint-Amandois est doté de petites voire très petites communes, hormis Saint-Amand-Montrond. Il n'est que partiellement couvert d'intercommunalités, le plus souvent calées sur les cantons et sans les compétences adéquates. Cela peut expliquer en partie la limitation des actions possibles portées par ces collectivités. De fait, les acteurs privés ont pris le relais et leurs actions ont été surtout engagées dans le domaine de la culture, du sport et des loisirs.

Un grand nombre de projets culturel

Comme cela a déjà été souligné, les opérations concernant la culture, les loisirs et le sport sont celles qui ont été les plus mobilisées dans le cadre du programme LEADER + du Berry Saint-Amandois (70 opérations au total).

La fiche-action I-C « Soutenir la mise en œuvre de programmes culturels et de loisirs adaptés, et de sensibilisation au territoire » s'inscrit dans un objectif de meilleure intégration des jeunes dans le Pays du Berry Saint-Amandois, que ces jeunes aient grandi sur le territoire ou non.

Les projets qui ont été mis en place répondent bien à cet objectif. En effet, jusque là, seuls les habitants des villes les plus importantes du territoire et des environs pouvaient profiter des activités culturelles. Aujourd'hui, ces dernières ont lieu également dans les petites communes rurales. Les opérations ont été mises en œuvre dans une vingtaine de communes du Pays et ont permis d'assurer une meilleure répartition géographique des événements culturels.

Tous les types de jeunes ont été touchés car ces opérations culturelles ont été, dans la majeure partie des cas, accessibles à tous.

Ainsi le programme LEADER+ a permis à certains maîtres d'ouvrage de montrer ce qu'ils pouvaient faire et de prouver que leurs projets pouvaient fonctionner. LEADER + leur a donné une assise, une reconnaissance.

Cependant, la majorité des acteurs conviennent que si l'animation culturelle est nécessaire sur un territoire elle ne suffit pas à elle seule pour attirer et assurer le maintien des jeunes de manière durable.

Enfin, la question de la pérennité de ces opérations reste entière. La préconisation de l'évaluation à mi-parcours n'a pas été véritablement suivie d'effet. Au terme de ce programme peu d'opérations structurantes ont été soutenues.

L'incitation financière de LEADER+, un effet déclencheur réel

Pour l'ensemble des acteurs, le programme LEADER + a permis de financer des projets qui n'auraient peut-être pas pu voir le jour sans ces financements européens ou tout du moins le programme a permis de créer une impulsion pour les porteurs de projets leur permettant ainsi d'avoir en moyenne plus de 40% de financements.

28 porteurs de projet estiment clairement que leur action LEADER + n'aurait pas vu le jour sans le soutien de ce programme. Pour 25 d'entre eux, l'apport financier LEADER + était réellement déterminant pour le montage de projet. Le programme a donné naissance à l'idée même du projet pour 6 acteurs.

LEADER +, une contribution effective à l'émergence de projets nouveaux et/ou à l'amélioration des services du Pays Berry Saint-Amandois

Tous les porteurs de projets ayant répondu au questionnaire voient une certaine innovation dans les projets qu'ils ont mis en place.

Sur les 39 qui ont renseigné le questionnaire, huit ont mis en place des opérations déjà réalisées sur d'autres territoires mais qui n'existaient pas sur le Pays du Berry Saint-Amandois (Des adolescents en tournée, par exemple), quinze proposent aux habitants du Pays des services nouveaux (Contrat éducatif local, création d'un jardin pédagogique...) ou tout du moins qui n'étaient accessibles qu'à certaines parties de la population et souvent qui n'existaient pas dans les communes rurales comme par exemple les activités culturelles ou musicales.

On peut noter que LEADER+ a permis à des acteurs locaux de faire la démonstration de l'intérêt de développer des services tels la halte-garderie itinérante alors même qu'au début du programme un certain scepticisme dominait (réticence face aux coûts de fonctionnement supposés).

Indirectement, LEADER+ en n'atteignant pas plusieurs des objectifs fixés devrait faire prendre conscience à nombre d'acteurs locaux de l'importance de l'animation et de l'accompagnement des décideurs comme des porteurs de projet potentiels. Il a également permis la prise de conscience des membres du GAL voire des membres d'autres instances du Pays engagés dans LEADER de donner une priorité aux projets structurants

Pour une majorité des porteurs de projets, les effets de leur action ont permis d'améliorer des services rendus sur le territoire (51%) mais également d'augmenter la fréquentation ou l'utilisation par les bénéficiaires (49%). En revanche, seuls 7 des 39 actions ont permis de créer des emplois.

Selon l'avis des porteurs de projets ayant répondu au questionnaire, le programme LEADER + a permis pour 24 d'entre eux d'augmenter l'ambition de leur projet, pour 26 acteurs de réaliser le projet dans de meilleures conditions et enfin, pour 18 acteurs de monter et conduire une action destinée à être pérennisée.

Une réelle valeur ajoutée des projets et du programme LEADER + pour les jeunes du Pays du Berry Saint-Amandois

Le programme LEADER + du Pays Berry Saint-Amandois avait pour objectif initial de toucher un maximum de jeunes du Pays. Trois cibles principales ont été retenues :

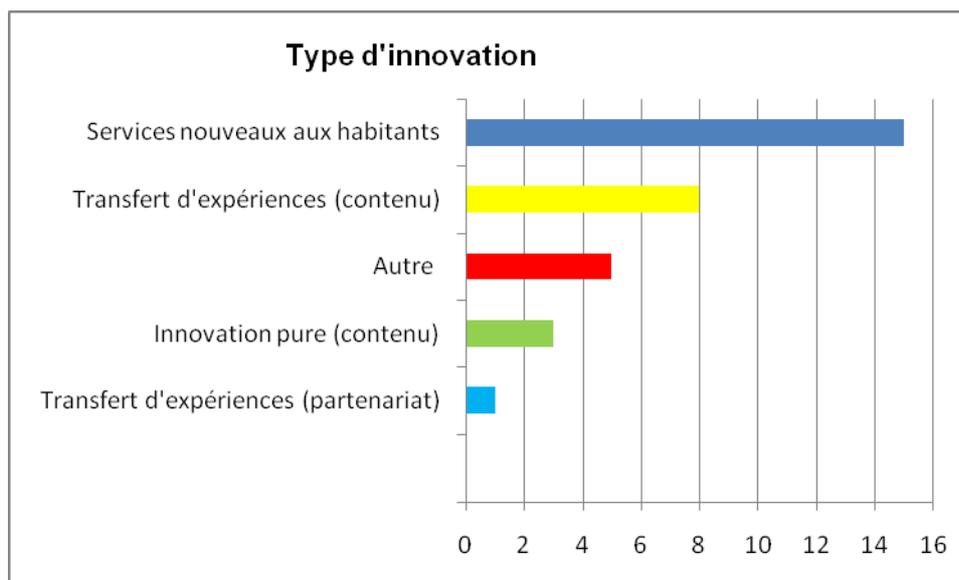
- Les jeunes du pays (âge ciblé : 12-25 ans) qui souffrent d'isolement et d'un déficit de services ou de loisirs adaptés ;
- Les jeunes partis du pays ou les jeunes d'autres territoires pour lesquels on souhaite favoriser le retour et l'installation (âge ciblé : 20-30 ans) ;
- Les jeunes sans véritable qualification ou qui, sans moyens financiers, ne peuvent assumer un véritable projet de vie et choix professionnel pour lesquels des moyens spécifiques doivent être mis en œuvre.

La vie du Pays a été dynamisée grâce au programme LEADER + par le biais de très nombreuses opérations culturelles, sportives et de loisirs. Ces opérations ont, en ce qui les concerne, atteint cet objectif.

Ce résultat est confirmé par le ressenti des maîtres d'ouvrage. 67% d'entre eux pensent, en effet, que les projets ont eu une valeur ajoutée au profit des jeunes, et ils sont 79% à croire à la valeur ajoutée globale du programme LEADER +.

45% des porteurs de projets ont associé des jeunes à l'élaboration et/ou à la conduite de ces projets par le biais de démarches participatives (débat, enquête, communication...).

Par ailleurs, 88% des porteurs de projets considèrent que le public cible des jeunes doit être maintenu comme une priorité pour le Pays, au-delà du programme LEADER +. Pour certains, ce public doit être une priorité dans une région où la population est vieillissante.



L'amorce de la mise en réseau des acteurs du Pays

Tous les acteurs – porteurs de projets et membres du GAL enquêtés – notent l'élargissement de leur cercle de partenaires. LEADER + a une réelle valeur ajoutée quant à la mise en réseau des acteurs du territoire. A l'unanimité, les personnes enquêtées estiment que la mise en réseau est utile pour les techniciens du Pays comme pour les porteurs de projets et les membres du GAL

30 porteurs de projet estiment avoir eu le sentiment d'élargir leur réseau de partenaires et ce, à l'initiative de l'animatrice du Pays dans 46% des cas.

Pour 20 acteurs, cette mise en réseau a suscité ou bien a permis de contribuer au développement d'autres projets.

Près de 54% des maîtres d'ouvrage évoquent le fait que la mise en réseau a débouché sur d'autres projets en faveur du public jeune, que ce soit dans le cadre de LEADER + ou non.

Les échanges dans le cadre de LEADER + ont permis de mieux appréhender le travail de chacun. De plus, la mise en réseau a contribué au développement d'autres projets, que ce soit dans le cadre de la démarche LEADER ou non. Cette mise en réseau, a néanmoins principalement concerné les membres du GAL. La mise en réseau des porteurs de projets entre eux est restée limitée.

On peut regretter cependant que la période de mise en œuvre du programme LEADER+ n'ait pas été mise à profit comme cela avait été envisagé (lors de l'évaluation à mi-parcours) pour faire se rencontrer les porteurs de projet.

Un partenariat public / privé novateur

Suite à l'enquête réalisée en 2007 auprès des membres du GAL, le principe du partenariat public/privé de co-décision, formalisé au travers du Comité de programmation composé d'au moins 50% d'acteurs privés, recueille un avis positif unanime (Tout à fait d'accord 38% - Plutôt d'accord 62%)

Reconnu comme intéressant et novateur sur le territoire par l'ensemble des acteurs, il permet d'une part une meilleure connaissance mutuelle entre acteurs et d'autre part d'élargir les méthodes de travail et d'avoir une meilleure compréhension du « terrain » du fait du croisement des regards (entrepreneurs, milieu associatif).

L'enjeu majeur est d'assurer la pérennité et le confortement de ce type de partenariat au-delà du programme LEADER +. Il s'agira également de faire en sorte que sa mobilisation tout au long de la prochaine programmation reste soutenue.

Un partenariat de décision Public/Privé bénéfique pour le territoire

Durant la programmation qui s'achève le partenariat public/privé n'a pas été repris, au-delà de LEADER+, comme mode d'organisation par le Pays. En revanche, pour la prochaine candidature LEADER 2007-2013, l'expérience de LEADER+ a été prise en compte. Ainsi, le renforcement des liens avec le Pays et les autres procédures de développement local au travers d'une approche globale sera recherché :

- Le collège privé comprendra une partie du Conseil de Développement tout en respectant les différents collèges présents ;
- Le collège public sera composé en très grande majorité d'élus. Dans le cadre de LEADER +, le secteur public était représenté par un certain nombre d'administrations liées au domaine de la jeunesse et le faible nombre d'élus présents a pu expliquer en partie le manque d'appropriation du programme.

Une image positive de l'Union européenne via le programme LEADER +

Le programme semble donner une image positive de l'Union européenne en rendant concret les financements européens. Pour 79% des porteurs de projets, qui avaient répondu à une enquête lancée en 2007, le programme LEADER + contribue à donner une image positive de l'Union européenne du fait de la clarté des aides financières et du soutien au développement culturel ainsi qu'aux projets innovants.

Quelques impacts inattendus

Le programme LEADER + a eu quelques effets inattendus. En effet, les porteurs de projets ont noté par exemple que :

- Deux jeunes envisagent de poursuivre leurs études dans le domaine du cinéma suite à une activité proposée dans ce domaine ;
- L'art contemporain a été perçu différemment, suite à une exposition en milieu rural à laquelle toutes les classes sociales ont eu accès ;
- Les activités sportives et de loisirs sont à présent plus variées sur le territoire ;
- L'installation de nouvelles familles sur le territoire...

5. FONCTIONNEMENT DU GROUPE D'ACTION LOCALE (GAL)

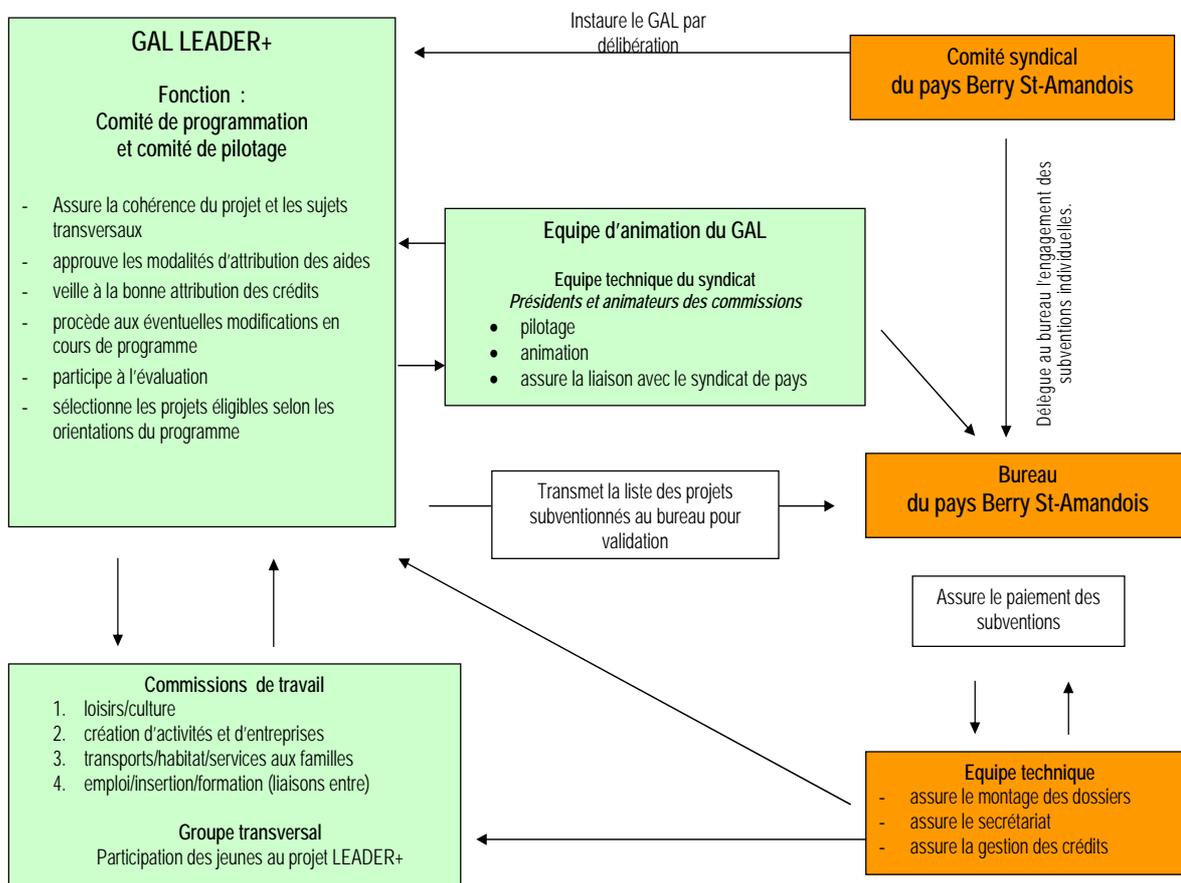
5.1. LE GROUPE D'ACTION LOCALE (GAL)

Le GAL était composé initialement de 31 membres dont 18 relevant du collège privé (58%) et 13 du collège public (42%). Sa composition a évolué de nombreuses fois pour :

- D'une part, intégrer les nouveaux représentants proposés par les organismes ;
- D'autre part, prendre acte des retraits de 6 structures (2 par dissolution et 4 par manque de disponibilité).

Ainsi, le GAL ne comprenait plus que 30 membres en 2004 puis 27 membres fin 2006 (étant donné qu'en début 2006, il avait proposé à trois structures ayant des difficultés de présence de devenir des membres associés sans droit de vote). En 2007, le GAL était alors de 24 membres dont 13 relevant du collège privé (54%) et 11 relevant du collège public (46%). Depuis 2004, cette instance ne dispose plus de représentants de jeunes en tant que tel. Ces modifications ont permis d'assurer le double quorum pour 17 des 19 Comités de programmation.

La relation du GAL par rapport au Pays s'est établie comme suit :



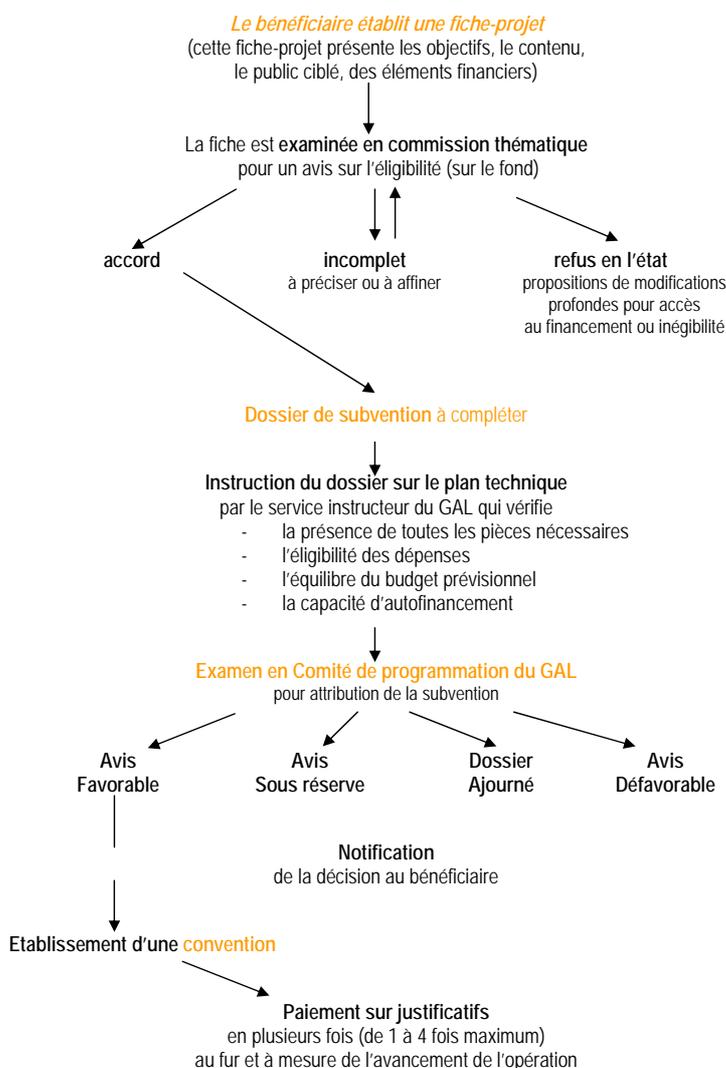
Le GAL s'est organisé lors de sa création en 5 commissions thématiques : participation des jeunes, création d'activités et d'entreprises, loisirs/culture, habitat/services aux familles/transports, liaisons locales entre formation/emploi/insertion.

Chacune de ces commissions réunit plusieurs acteurs du territoire concernés par la thématique. Certains de ces acteurs font partie du GAL, d'autres y sont simplement associés afin d'apporter un éclairage particulier quant au thème abordé. Les commissions comportent également un Président de Commission, élu au Comité syndical, un ou plusieurs animateur(s) et des participants.

Les commissions définissent et mettent en œuvre les actions collectives et donnent un avis sur les projets relevant de leur champ thématique. Ainsi, chaque commission a élaboré une série de pistes de projets à encourager, mettre en œuvre ou réaliser directement au cours de la programmation LEADER +.

La sélection des projets s'est effectuée comme suit :

Processus de sélection des dossiers

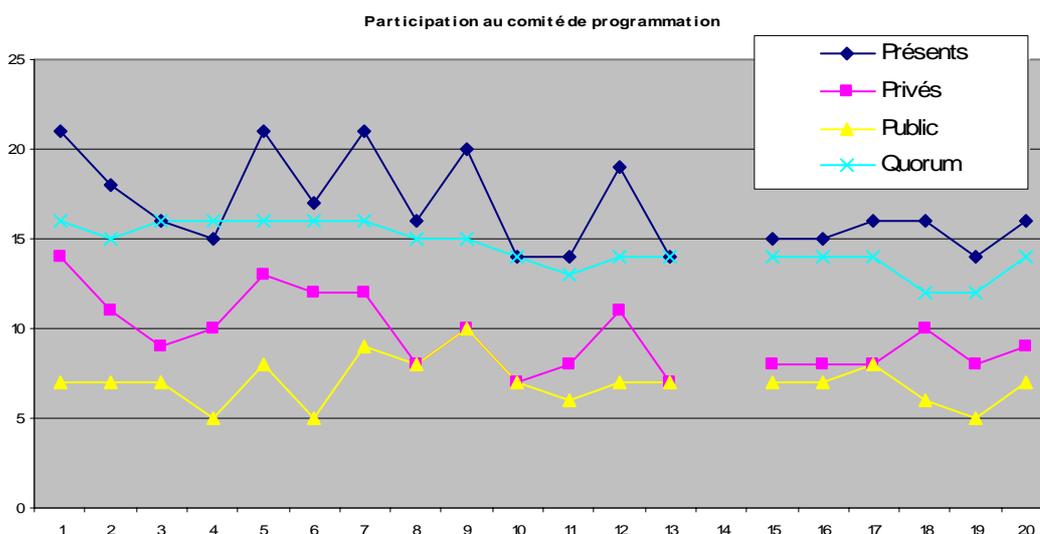


5.2. LE COMITE DE PROGRAMMATION

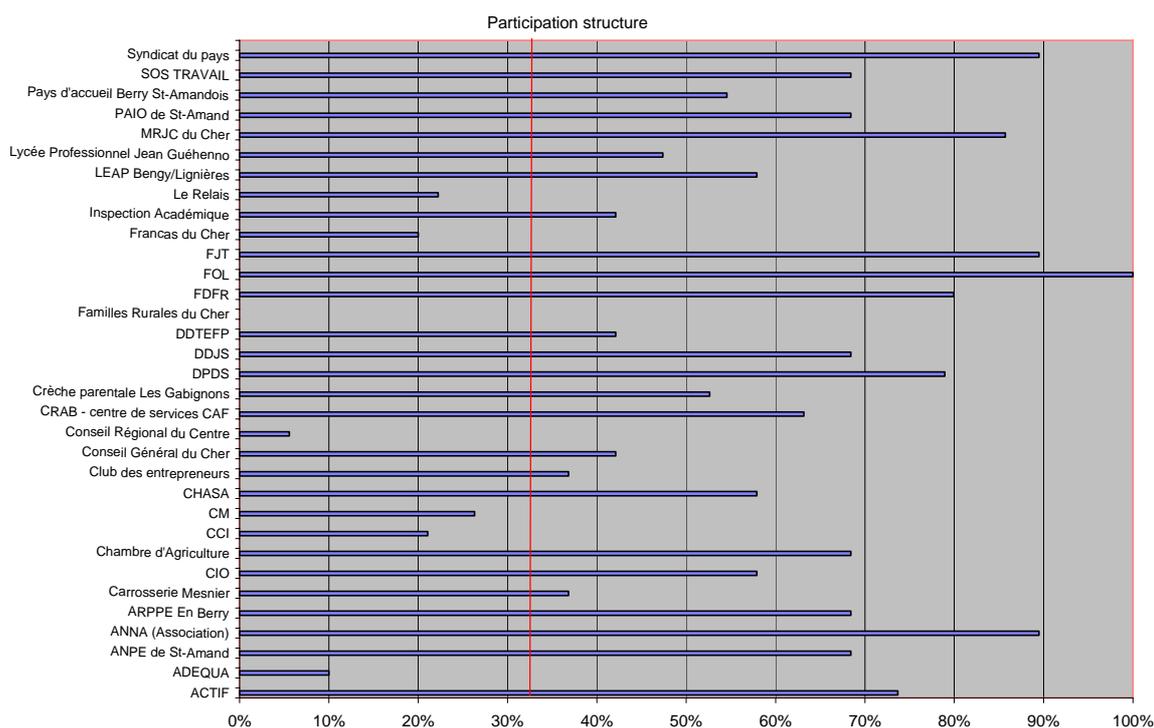
Ce sont 19 Comités de programmation qui ont eu lieu sur la période 2003-2007, avec une moyenne de 3 à 4 réunions par an. A chaque fois, 14 à 21 personnes y étaient présentes.

On distingue le collège privé - composé notamment de la CAF ou d'associations - du collège public qui lui est constitué du Pays du Berry Saint Amandois, d'administrations de l'Etat (ANPE, PAIO, etc.) et des collectivités territoriales.

Le collège privé a été en moyenne plus assidu que le collège public, même si l'on peut noter une baisse plus importante pour le collège privé au fil du programme.



Après 5 ans de fonctionnement, la présence d'un noyau dur s'est dégagée. Une dizaine de structures a un taux de participation compris entre 65% et 100% : FOL (100%), association ANNA (89%), Foyer de jeunes travailleurs (89%), Fédération des Foyers Ruraux (80%), ACTIF (74%). Le quorum - obligeant une représentation minimale de 50% du collège privé parmi les présents – a toujours été respecté, parfois de justesse.



La faible mobilisation de certains acteurs relève pour certains d'une sollicitation "excessive" de leurs structures (services publics, socioprofessionnels, collectivités territoriales) qui sont parties prenantes d'un grand nombre de comités, commissions diverses, et pour d'autres de ressources humaines limitées en nombre ne permettant pas la disponibilité nécessaire (associations).

5.3. LES COMMISSIONS THEMATIQUES : LEUR CONTRIBUTION A L'EVALUATION

Les commissions thématiques ont accompagné la mise en œuvre du programme LEADER+ du Pays Berry Saint-Amandois depuis le début.

La plupart des projets présentés en Comité de programmation du GAL ont fait l'objet d'un examen préalable en commission thématique. Il s'agissait pour les membres des commissions thématiques de s'assurer :

- Du respect des critères inscrits dans les fiches sous-mesures dans lequel le projet proposé s'inscrivait et au besoin de faire des propositions au porteur de projet pour améliorer ou réorienter le projet ;
- De l'éligibilité sur le fond en regard des objectifs du programme et de faire des propositions au GAL en termes de modalités d'intervention.

Par ailleurs, pour préparer l'évaluation finale, les membres de chaque commission ont réalisé, sous la conduite de l'animatrice du programme LEADER +, une évaluation des opérations en les notant sur la base d'indicateurs transversaux (pertinence, cohérence, efficacité, efficience) et spécifiques du programme LEADER+ (caractère pilote, partenariat...). Deux séries d'évaluation ont eu lieu en mai 2007 et en mars/avril 2008.

Chaque commission thématique a examiné un panel d'opérations propre à sa thématique en vue de les évaluer. La sélection s'est faite au départ par tirage au sort dans la liste des opérations terminées et également en essayant de varier le type de bénéficiaires (public, privé), la nature des opérations (investissement, formation, communication...). Durant ces phases d'évaluation, des projets coup de cœur ont été sélectionnés par commission.

Pour mémoire, les commissions thématiques ont évalué plusieurs opérations (cf.4.1) :

- Sous-mesure I-A « Favoriser l'accès et la création de services aux jeunes » : 6 opérations ;
- Sous-mesure I-B « Rendre les jeunes acteurs de nouveaux projets et soutenir les structures d'accompagnement et d'encadrement » : 6 opérations ;
- Sous-mesure I-C « Soutenir la mise en œuvre de programmes culturels et de loisirs adaptés et de sensibilisation au territoire » : 18 opérations ;
- Sous-mesure II-A « Développer des modes de logement adaptés ou temporaires » : 2 opérations ;
- Sous-mesure II-B « Soutenir les initiatives de garde d'enfants » : 5 opérations ;
- Sous-mesure II-C « Développer l'accueil et la création de réseaux » : 3 opérations ;
- Sous-mesure III « Susciter la création/reprise d'activités d'entreprises par des jeunes » : 10 opérations.

Il est intéressant de noter la participation diversifiée d'acteurs et de partenaires du territoire à cet exercice d'auto-évaluation :

Tableau des participations 2008

Commission	Structures présentes
Commission « <i>Habitat-service aux familles-transports</i> »	Président de la commission, DPDS, crèche « Les Gabignons », FRANCAS, Syndicat de pays
Commission « <i>Liaisons entre emploi-formation-insertion</i> »	Président de la commission, ANNA, Mairie de Saint Amand, CCI, Chambre d'agriculture, DDTEFP, PAIO de Dun, Syndicat de pays
Commission « <i>Création-reprise d'activités et d'entreprises</i> »	ANNA, Mairie de Saint Amand, Chambre d'agriculture, CCI, DDTEFP, EGEE, Syndicat de pays
Commission « <i>Loisirs-culture</i> »	FOL, Sous-préfet, Inter services Berry Boischaud, Carrosserie Mesnier, Mairie du Châtelet, PIJ Dun sur Auron, Délégué Saint Georges de Poisieux, CRAB, FRANCAS du Cher, ADDMD 18, Syndicat de Pays

5.4. L'ANIMATION DU PROGRAMME

L'animation du GAL du Pays Berry Saint-Amandois

Pour animer le programme LEADER + sur le Pays du Berry Saint Amandois, une personne a été chargée à la fois du suivi et de l'animation au sein même du Syndicat mixte du Pays.

L'animatrice LEADER + s'occupe à la fois du suivi du programme tant administratif que financier des actions menées, du bilan général du programme sur le territoire, de l'animation des Commissions thématiques et du Comité de programmation, de l'assistance technique aux maîtres d'ouvrage (conseils sur le contenu et le montage du projet - selon les dossiers, conseils sur le projet en lui-même - aide dans le montage du dossier de subventions, contrôle de service fait et certification des dépenses...) et des appels de fonds.

Elle est également chargée des actions de communication et de promotion du programme auprès des différents acteurs – membres du GAL, collectivités locales concernées, membres associés, grand public...

Par ailleurs, elle assure la préparation et le suivi de certaines actions portées par le Syndicat mixte de Pays dans le cadre du programme : enquête auprès des jeunes du pays, mise en réseau des acteurs de la création d'entreprises, site Internet de consultation de l'offre de loisirs pour les jeunes, etc.

Enfin, l'animatrice participe au réseau régional, interrégional et national du programme LEADER +. Ces réunions lui permettent d'être informée au mieux du fonctionnement et des évolutions du programme mais également de partager l'expérience du Berry Saint Amandois avec d'autres territoires LEADER +. Il s'agit aussi de répondre aux demandes d'information en vue de la capitalisation d'expériences : rédaction de la fiche du répertoire national des GAL, contribution écrite à la mise en place du Réseau Interrégional d'Animation « NORIA » dont la région Centre fait partie⁵.

L'animatrice est, depuis juin 2004, secondée par une assistante de gestion à mi-temps qui assure le secrétariat, le suivi des commissions et comités de programmation (convocation, préparation, compte-rendu), le suivi du traitement des dossiers de subvention : vérification

⁵ Il existe en France cinq RIA : quatre en métropole et un pour les DOM

des pièces, entrées des données dans le logiciel PRESAGE, conventionnement, suivi du paiement (sauf l'établissement des Certificats de Service Fait et les visites sur place qui sont assurés par l'animatrice et la mise en paiement assurée par la secrétaire comptable du Syndicat mixte du Pays) et l'archivage..

Peu de dossiers déprogrammés et ajournés

Comme indiqué précédemment, la plupart des projets ont fait l'objet d'un examen en commission thématique avant leur passage en Comité de programmation (instance de débat et de décision), sous forme d'une fiche-projet. Sur les 164 dossiers examinés en commission thématique puis présentés au Comité de programmation, seuls 4 ont été déprogrammés et 26 ajournés

Les dossiers ayant reçu un avis défavorable l'ont été principalement pour trois raisons :

- Le projet ne touchait pas le public des jeunes ou pas assez spécifiquement ;
- Le projet n'était pas suffisamment novateur ou structurant pour le pays ;
- Le projet n'était pas éligible sur le fonds : ne correspondait pas aux aides possibles

Cette méthode de travail a eu un double avantage :

- Mieux connaître les projets : poser toutes les questions nécessaires à la compréhension du dossier, dégager éventuellement des synergies entre les projets ;
- Eviter aux porteurs de projets de monter un dossier de subvention complet donc complexe au risque de le voir se faire refuser.

Trois raisons principales expliquent la déprogrammation ou l'ajournement de ces dossiers :

- ✦ Soit le projet proposé ne touche pas ou pas assez spécifiquement le public des jeunes, sachant que ce dernier constitue le public visé par le programme LEADER + du Berry Saint Amandois, de par le thème fédérateur retenu initialement ;
- ✦ Soit le projet n'est pas suffisamment novateur ou structurant pour le pays ;
- ✦ Soit le projet n'est pas éligible car il ne correspond pas aux aides possibles.

	Fiches-projets	Avis favorable	Avis défavorable	Ajournés ou sous réserve
2003	13	10	2 (15%)	1
2004	37	26	6 (16%)	5
2005	56	44	6 (11%)	6
2006	44	28	5 (11%)	11
2007	27	19	5 (18,5%)	3

En cas d'avis défavorable, les bénéficiaires pouvaient malgré tout présenter un dossier complet devant le GAL. Durant la programmation, deux cas ont été relevés en 2005. Les maîtres d'ouvrage dont les dossiers avaient reçu un avis défavorable en commission ont souhaité poursuivre la démarche jusqu'à une présentation devant le Comité de programmation. Celui-ci a lui aussi refusé ces 2 dossiers d'où une concordance entre les avis des commissions et ceux du Comité de programmation.

Une gestion qui a pesé sur l'animation

Après avoir progressé lentement en 2003 et 2004, la programmation a été plus soutenue en 2005 avant de connaître un ralentissement fort en 2006. Ce ralentissement a de multiples raisons dont le poids de la gestion du programme. La part très importante consacrée à la gestion (difficultés rencontrées dans la gestion des Certificats de Service Fait...) a pesé sur l'animation du programme entraînant ainsi la moindre mobilisation des porteurs de projets d'une part, et des membres du Comité de programmation d'autre part.

Un montage de projets parfois difficile mais simplifié par l'aide du Pays Berry Saint-Amandois

Un autre frein à la mise en place de projets reste pour certains la complexité du montage de dossiers.

Plus de 30 % des porteurs de projet ayant répondu à l'enquête lancée en 2007 estiment que le dossier LEADER + s'avère assez difficile à monter en raison d'une demande importante de pièces justificatives et d'une démarche longue voire complexe.

Sur les 39 porteurs de projets qui ont répondu au questionnaire, quinze évoquent le fait qu'il était nécessaire de chercher des partenaires, notamment financiers et logistiques. En effet, cela semble relativement complexe lorsque l'on n'a pas l'habitude des fonds européens et que cela prend du temps. Par exemple, pour les petites communes qui n'ont qu'une secrétaire de mairie ou pour les associations qui n'ont pas l'expérience de ce type de dossiers, il est difficile de prendre ce temps. Par ailleurs, cela peut paraître compliqué à première vue.

De nombreux porteurs de projets et membres du Comité de programmation estiment que l'aide du Pays du Berry Saint-Amandois a été précieuse au niveau du montage de projets. L'ensemble des acteurs interrogés – membres du GAL, membres associés et porteurs de projet - souligne la grande aide apportée par le Pays, et en particulier par son animatrice, que ce soit pour le montage des projets en accompagnement aux porteurs ou que ce soit pour l'instruction des dossiers ou tout simplement pour le suivi du programme.

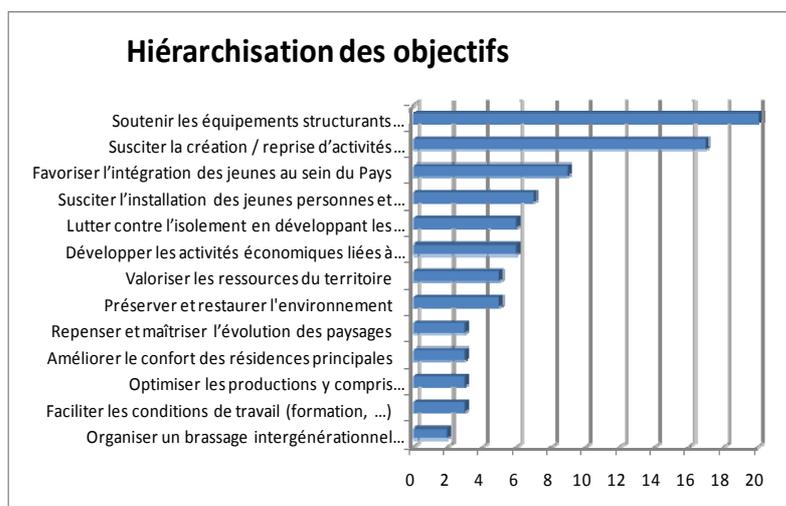
La préparation de la future programmation LEADER (2007-2013)

L'évaluation du programme LEADER+ du Pays Berry Saint-Amandois a été menée "*chemin faisant*" depuis la réalisation de l'évaluation à mi-parcours. Le Pays a souhaité tirer des premiers enseignements de la mise en œuvre de LEADER+ pour amorcer l'élaboration de sa candidature au programme LEADER 2007-2013 ; il s'est appuyé pour cela sur la démarche d'évaluation en cours co-animée par l'animatrice du GAL.

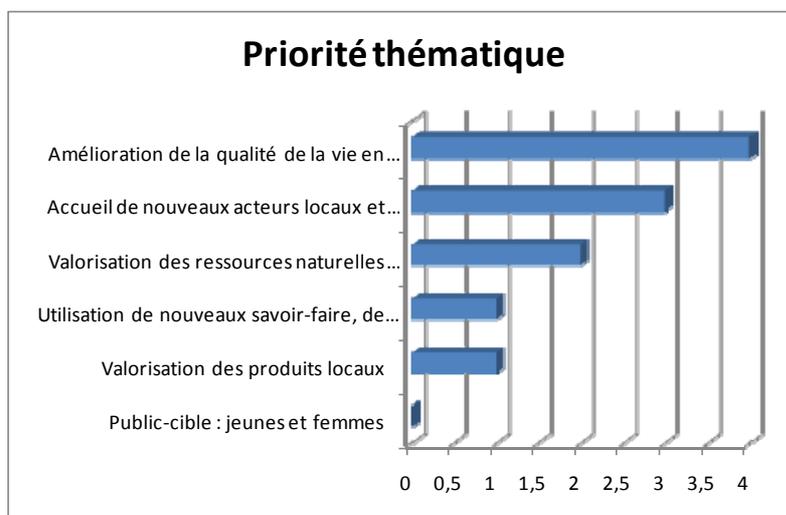
Pour cela, les membres du GAL et l'équipe technique du Pays ont souhaité organiser une journée préparatoire de leur candidature LEADER. Lors de la réunion conjointe des bureaux du syndicat et du conseil de développement (commission mixte) qui a eu lieu le 4 juin 2007, une hiérarchisation des priorités ainsi que des orientations pour la prochaine priorité ciblée du programme LEADER 2007-2013 ont été déterminées. Il en ressort les résultats suivants :

La hiérarchisation des objectifs possibles à assigner au projet LEADER du Pays du Berry Saint-Amandois a donné lieu à un exercice de notation individuelle : chaque participant disposait de 8 points à ventiler entre les différentes propositions (avec un maximum de 3 points sur un même item). Les résultats font apparaître la hiérarchie suivante des priorités, à savoir :

1. Soutenir les équipements structurants répondant aux besoins de la population ;
2. Susciter la création /reprise d'activités notamment chez les jeunes.



Les organisateurs avaient également demandé aux participants de choisir une priorité thématique parmi 6 priorités mentionnées. Pour les participants, la priorité ciblée devrait prendre en compte la thématique de l'amélioration de la qualité de vie en milieu rural.

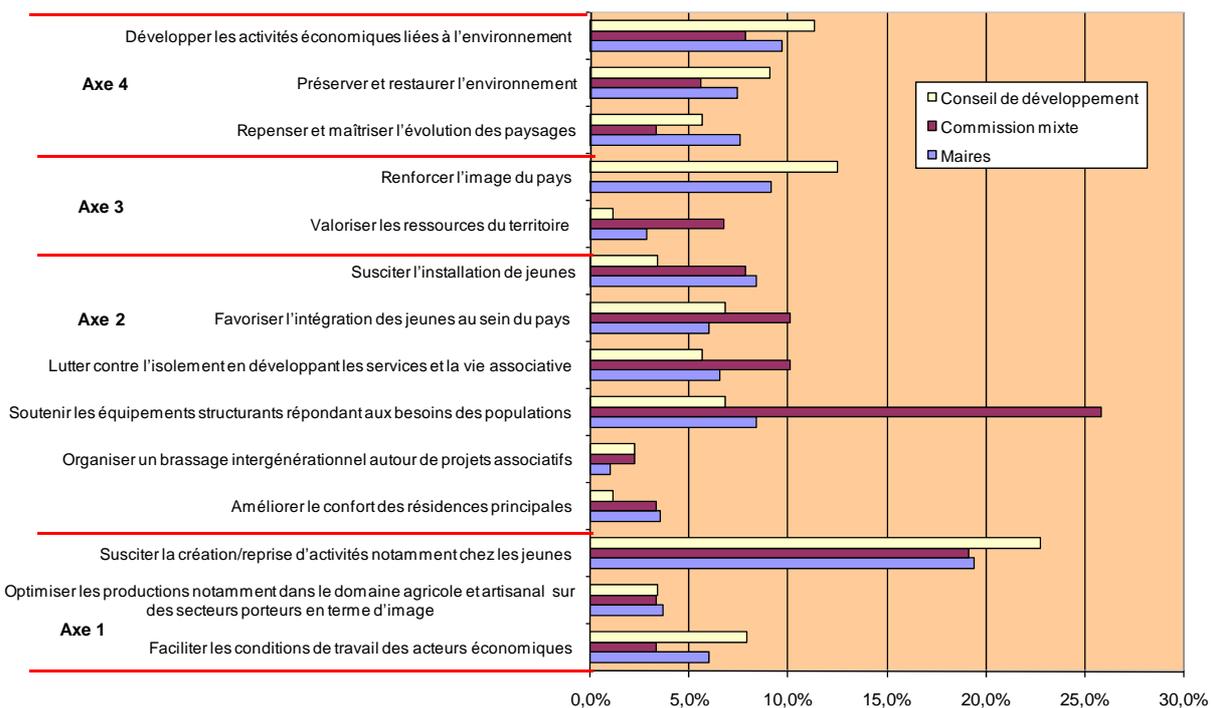


Au vu des résultats observés, un élargissement des publics cibles a été privilégié. Pour cela, la qualité de vie en milieu rural puis l'accueil de nouveaux acteurs locaux et de nouvelles entreprises ont été mis en exergue.

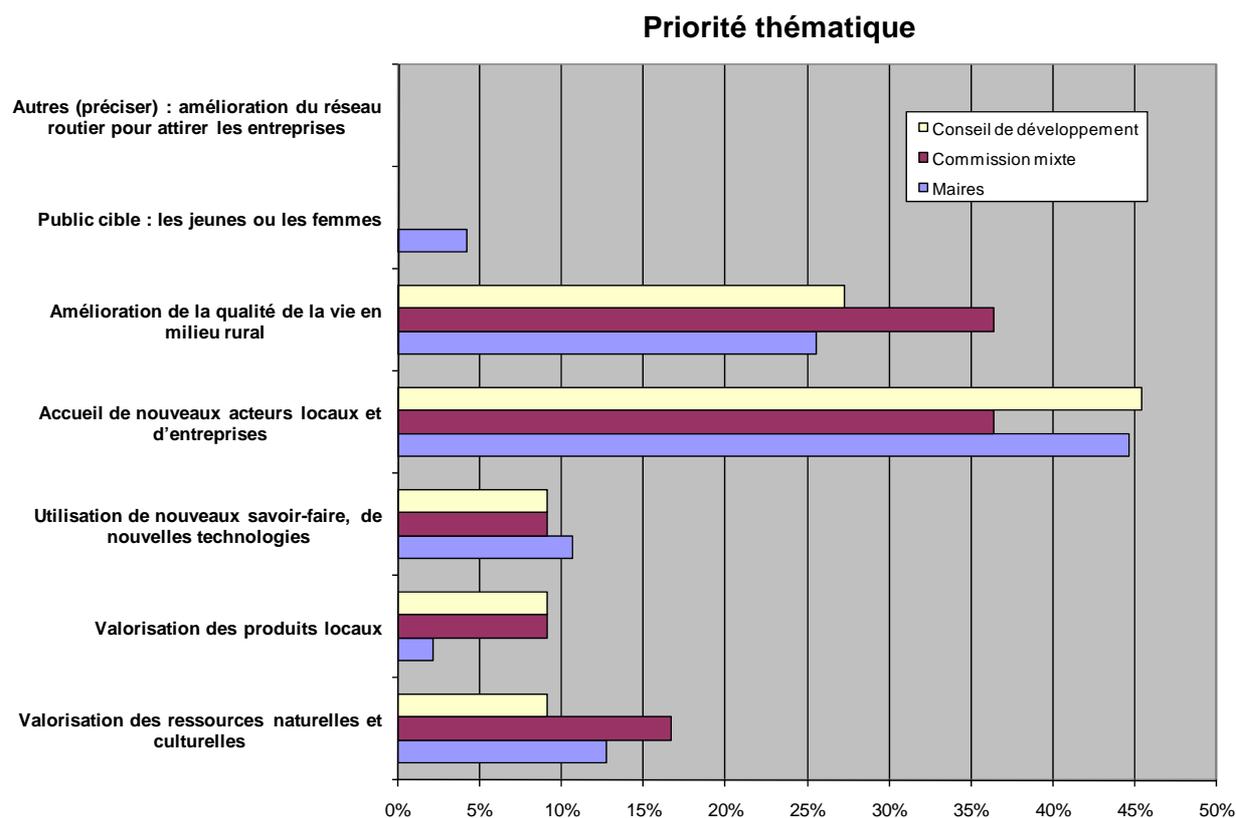
Pour compléter cette préparation, un questionnaire a été adressé à tous les maires du pays, aux membres du GAL et du conseil de développement non présents au sein de la commission mixte (soit 70 réponses).

Afin de définir un positionnement du Pays du Berry Saint-Amandois, le questionnaire demandait à chacun de sélectionner les 3 ou 4 mesures du Règlement de Développement Rural (RDR) les plus pertinentes. Les résultats de ce questionnaire sont présentés ci-dessous :

Hierarchisation des objectifs



Pour les maires, les membres du Conseil de développement et de la commission mixte, la création/reprise d'activités notamment chez les jeunes a été considérée comme le premier objectif prioritaire à assigner au projet LEADER 2007-2013 du Pays du Berry Saint-Amandois.



A la question « Quel est le libellé qui, selon vous, constituerait la « priorité ciblée » la plus intéressante pour structurer la prochaine génération du programme LEADER sur le Pays du Berry Saint-Amandois ? », les personnes ayant répondu au questionnaire ont choisi de privilégier l'accueil de nouveaux acteurs locaux et de nouvelles entreprises.

Il ressort de cet exercice que les préoccupations autour des jeunes (création/reprise d'activités, accueil de nouveaux habitants) qui ont présidé à LEADER+ demeurent.

5.5. LA COMMUNICATION

L'animatrice du programme LEADER + s'est chargée des actions de communication qui ont été renforcées au fur et à mesure de l'avancée du programme.

La sensibilisation sur la thématique des jeunes est un peu délicate dans le sens où elle touche à la fois beaucoup d'organismes publics, privés ou encore semi-publics et que les actions à destination de ce public peuvent toucher divers domaines (culture, loisirs, sport, logement, économie, emploi, transport, petite enfance...). La communication est apparue comme une tâche difficile alors qu'elle est essentielle au bon fonctionnement du programme.

La promotion du programme a été notamment assurée au travers d'opérations individuelles financées (articles de presse, affichettes), des réunions du Syndicat de pays (Comités syndicaux, réunions du Bureau et du Conseil de Développement) et par l'intermédiaire du réseau des membres du GAL.

Une communication propre à LEADER + a été mise en place. Elle a été essentiellement rythmée par les actions générales suivantes :

- **2002** : annonce de la candidature en Comité syndical ; 2 articles de presse : information sur la candidature retenue ;
- **2003** : 1 article de presse sur les jeunes dans le Sud du Cher ; 2 articles de presse lors du 1^{er} Comité de programmation ;
- **2004** : édition de la plaquette du programme qui a été distribuée aux membres du GAL (30 membres) et aux communes pour diffusion ; 8 réunions (1 par canton) de présentation des 2 programmes européens du Pays (LEADER + et PTE) ; participation à deux forums (printemps de l'Emploi à Saint-Amand -ANPE et forum sur l'emploi associatif à Bourges – DDJS) ; 1 réunion de présentation aux services de la ville de Saint-Amand (techniciens + élus) ; 1 article pour relancer la remontée de projets ;
- **2005** : 11 rencontres individuelles avec les maires des principales communes (Lignières, Châteaumeillant, Saulzais, le Châtelet, Charenton, Vallenay, Culan, Châteauneuf) sauf Saint-Amand et les Communautés de communes (Portes du Boischaut, Berry Charentonnais, Dunois, Rives du Cher), 4 articles de presse (information sur le programme et exemples de projets retenus lors du comité de programmation, rendu de l'enquête auprès des jeunes du Pays) ;
- **2006** : 1 article de presse sur le bilan à mi-parcours ;
- **2007** : pas de communication particulière (faute de crédits).

Ces actions de communication ont été plus ou moins conséquentes selon les périodes. Elles ont été très limitées en 2006 et 2007.

Par ailleurs, la communication du programme LEADER+ a été adossée à celle du Pays du Berry Saint-Amandois, par le biais de sa lettre d'information et de son site internet :

- **2002** : lettre printemps/été pour l'annonce de la candidature, lettre automne/hiver sur la candidature retenue (thème et montant) ;
- **2003** : lettre automne/hiver : information sur le programme et les modalités pratiques ;
- **2004** : lettre automne/hiver : zoom sur les aides aux projets de jeunes ;
- **2005** : lettre automne/hiver : zoom sur les aides et projets « création d'activités » ;
- **2006** : lettre automne/hiver : zoom sur les aides et projets « garde d'enfants », documents téléchargeables sur le site Internet du Pays ;
- **2007** : la lettre du Pays devait communiquer sur les projets services mais elle n'a pas été éditée.

Un relais par la presse défaillant

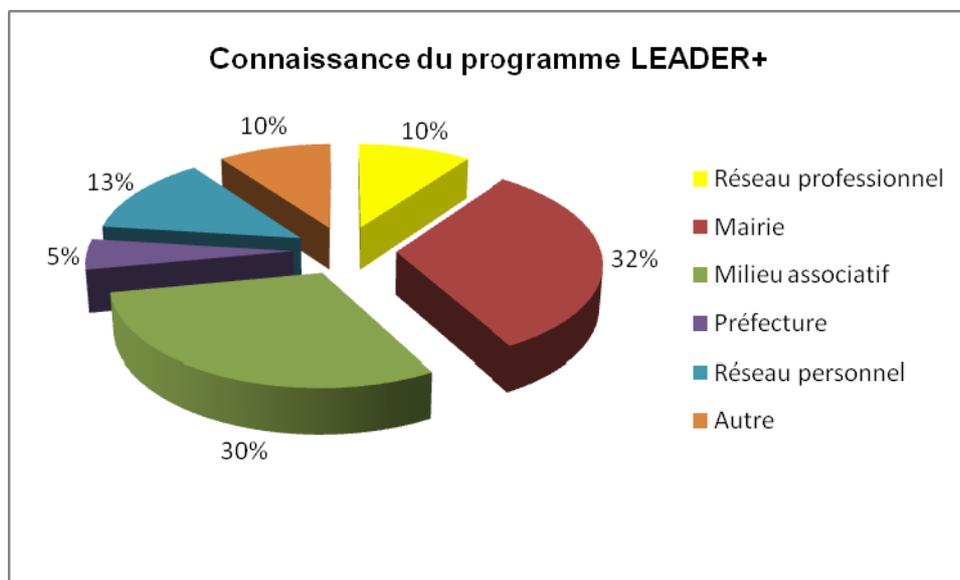
La presse a été invitée à plusieurs reprises aux réunions du Comité de programmation ou encore lors des réunions publiques et des inaugurations de « produits LEADER + ». La presse locale et régionale ne se fait pas du tout le relais de ce programme. Peu d'articles ont été rédigés et publiés sur la question et lorsque cela a été le cas, cela restait souvent confus. Plusieurs dossiers de presse envoyés aux journaux locaux n'ont pas donné lieu à des articles.

La presse, locale et régionale n'a donc pas joué le rôle escompté.

Un porter à connaissance relayé par les mairies et le milieu associatif

Comme le montre le graphique à secteurs ci-dessous, les porteurs de projets, ayant été interrogés lors d'une enquête en 2007, ont pris connaissance de la démarche LEADER + de

manière différente. Les mairies et le milieu associatif restent les principaux relais pour informer et inciter les forces vives du territoire à faire appel à ce programme européen. Par ailleurs, près d'un tiers des maîtres d'ouvrage sont membres du Comité de programmation LEADER + du GAL.



D'après une enquête réalisée, fin 2007, auprès des membres du GAL⁶, le bilan de la communication est plutôt contrasté. Pour les $\frac{3}{4}$ des répondants, les actions de communication auprès des acteurs locaux susceptibles de créer des projets de développement rural ont été satisfaisantes. Mais les efforts de communication/information n'ont pas été suffisants puisque :

- ✓ 7 des 11 personnes ayant répondu aux questions du chapitre « communication » pensaient que la communication n'avait pas permis aux habitants de mieux comprendre l'organisation territoriale et l'articulation des différentes échelles ;
- ✓ Une petite majorité (6/11) de personnes estimait que l'action du GAL n'était toujours pas visible ;
- ✓ 8 des 11 personnes pensaient que les réalisations du GAL n'avaient pas été valorisées et suffisamment portées à la connaissance des habitants du Pays.

Il ressort de cette enquête que la communication devrait concerner tous les habitants du territoire. En effet, pour les 16 membres du GAL ayant répondu à l'enquête, aucun public cible n'est à privilégier.

⁶ Questionnaire adressé aux membres du GAL (comprenant des anciens membres) : 16 réponses

6. PRISE EN COMPTE DES PRECONISATIONS DE L'EVALUATION A MI-PAROURS

Dans le cadre de l'évaluation à mi-parcours, des préconisations avaient été émises en vue de rechercher des améliorations en matière de cohérence, d'efficience et d'efficacité.

Toutes les préconisations n'ont pas été prises en compte, et ce pour de multiples raisons :

- **Préconisation 1 - Optimiser les conditions de mobilisation des partenaires** en rationalisant la composition des commissions par la fusion des commissions du PTE et du GAL ayant les mêmes finalités tout en s'assurant que cette fusion aboutisse à un élargissement des commissions du GAL.

Constat : L'abandon de la démarche PTE, en cours de programmation, a rendu cette préconisation obsolète. Cependant, il faut souligner que le souci de cohérence entre les différentes politiques conduites reste un enjeu tant du point de vue de l'efficacité des programmes mis en œuvre que de la mobilisation des partenaires du pays (cf. articulation LEADER + et ORAC).

- **Préconisation 2 - Rechercher l'émergence d'opérations plus structurantes à l'échelle du pays** dans le domaine de la culture et des loisirs en visant la pérennisation de ces actions au-delà de LEADER+. Pour cela, le GAL pourrait organiser une ou des réunions entre les porteurs de projets qui ont d'ores et déjà bénéficié du programmes, éventuellement avec des têtes de réseaux et/ou des associations membres du GAL ou de ses commissions pour échanger et essayer d'identifier des projets d'actions ainsi que des maîtres d'ouvrage (mutualisation de moyens humains et matériels, professionnalisation, recherche d'économie d'échelle, recherche d'une complémentarité entre leurs programmations, ...).

Constat : Les opérations culturelles et de loisirs programmées dans la seconde période de mise en œuvre de LEADER+ n'ont que très partiellement répondu à cette préconisation. Cependant, les acteurs du Pays Berry Saint-Amandois se sont approprié la finalité de cette préconisation. En effet, la commission « Loisirs/culture » a proposé pour le prochain programme LEADER de favoriser la pérennité des opérations et de veiller à une meilleure synergie entre les opérations et les acteurs. Dans la prochaine programmation LEADER, l'accompagnement de la vie associative visera à favoriser :

- La coordination des opérations ;
- La mutualisation de moyens et de matériels dans un objectif de développement pérenne ;
- La spécialisation pour éviter les concurrences inutiles ;
- L'aide à la communication

Face à la raréfaction des subventions européennes et au resserrement des contributions de l'Etat et des collectivités territoriales partenaires, l'exigence d'un soutien prioritaire aux actions structurantes reste de mise.

- **Préconisation 3 – Alimenter la réflexion locale par la recherche d'actions au travers du réseau LEADER.** D'autres GAL, sur le même thème fédérateur et le même public, se heurtent pour partie aux mêmes difficultés. Cependant certaines des fiches action du programme LEADER+ du Pays Berry Saint-Amandois visent à des développements de services par et pour les jeunes ou pour la création/reprise d'activités d'entreprises. Ces thèmes font l'objet d'actions conduites par des GAL engagés sur d'autres thèmes fédérateurs comme "accueil de nouvelle population, d'activités", "valorisation des ressources naturelles et culturelles" ou encore "amélioration du cadre de vie".

Constat : L'alimentation de la réflexion locale par la recherche d'actions a été le fait de l'animatrice du GAL qui a participé aux activités du Réseau Interrégional d'Animation (RIA Nord-Ouest) et de l'Unité Nationale d'Animation LEADER +. Ce travail s'est heurté à une double difficulté :

- La priorité donnée à l'animation et à la gestion pour limiter les dégagements d'office ;
 - L'appropriation limitée du principe d'innovation et de la culture du risque qui lui est associée.
- **Préconisation 4 - Poursuivre la sensibilisation / mobilisation des porteurs de projet publics potentiels (EPCI et communes).** Dans ce cadre, l'accent pourrait être mis prioritairement sur les parties du territoire du GAL jusque-là les moins impactés par les actions programmées et sur les EPCI qui ne se sont pas encore engagés dans le programme.

Constat : Les porteurs de projets publics se sont mieux saisis du programme LEADER en fin de programme, et ce de manière significative dans le domaine de la petite enfance, sous l'impulsion de l'association départementale ARPPE en Berry, dans le domaine de la création d'activités par des jeunes, sous l'impulsion d'acteurs de l'accompagnement à la création d'activités. En revanche, les résultats sont plutôt décevants dans d'autres mesures (habitat temporaire notamment).

Certaines actions de communication ont cherché à sensibiliser les porteurs de projets publics. En 2005, des rencontres individuelles ont été organisées auprès de certaines communes et communautés de communes. Cette préconisation reste d'autant plus valable que dans la prochaine programmation, seules seront pris en comptes les financements publics.

- **Préconisation 5 – Faire du thème des jeunes une thématique transversale aux autres programmes de développement territorial dans toutes leurs dimensions.** L'examen de la cohérence externe du programme LEADER+ avec la Charte d'une part et le PTE d'autre part a montré la bonne cohérence externe entre ces programmes mais permet également de pointer ici ou là des pistes d'optimisation. Il n'y a, par exemple, pas de lien apparent direct entre les axes "préserver et restaurer l'environnement" et "développer des activités liées à l'environnement" et les fiches-action IB "rendre les jeunes acteurs de nouveaux projets ..." ou III "susciter la création d'activités/d'entreprises ...". De même entre l'axe "Mettre à disposition des chefs d'entreprises une offre locale de qualité en matière de conseils et d'assistance" du PTE et LEADER+.

Constat : En 2003, l'ensemble des acteurs du Pays du Berry Saint-Amandois voyait dans le thème « Les jeunes, au cœur et acteurs du développement du Pays » retenu pour le programme LEADER + une thématique pertinente, d'autant plus que certains acteurs locaux constataient un manque de perspectives et de solutions pour les jeunes du Pays.

Faute d'expérience antérieure dans la mise en œuvre de politiques ciblées sur un public particulier, à son échelle, le Pays a eu des difficultés à donner au thème des jeunes toute sa dimension. La tentative d'intégrer un volet spécifique "jeunes" dans certaines politiques sectorielles n'a pas donné de résultats satisfaisants. Si le public "jeune" reste un cœur de cible privilégié, étroitement associé à la volonté de prolonger et conforter le thème de l'accueil, il ne demeure plus explicitement comme élément central de la priorité ciblée de la prochaine programmation (Cf. hiérarchisation des objectifs).

Par ailleurs, peu de jeunes ont participé à la mise en œuvre même du programme LEADER+ du Pays du Berry Saint-Amandois, en particulier en matière d'animation (participation au GAL)

7. CONCLUSIONS ET PRECONISATIONS

7.1. CONCLUSIONS EVALUATIVES

Les conclusions qui suivent sont faites au regard des critères habituels de l'évaluation des politiques publiques appliqués au programme LEADER+ du Pays Berry Saint-Amandois.

Pertinence : Les opérations mises en œuvre dans le cadre du programme LEADER+ du Pays Berry Saint-Amandois ont globalement répondu aux enjeux auxquels le programme LEADER+ devait apporter des réponses :

- Lutter contre l'isolement et le déficit de services et de loisirs adaptés ;
- Permettre la création d'activités par des jeunes ;
- Accompagner les jeunes sans véritables qualifications ou qui, sans moyens financiers, ne peuvent assumer un véritable projet de vie.

Pour 6 des 7 sous-mesures opérationnelles, l'auto-évaluation réalisée au sein des commissions thématiques donne une note supérieure à 3/5. Pour une seule mesure (II-C), la note est inférieure à 3 mais reste supérieure à la moyenne.

La pertinence du programme LEADER + du Pays Berry Saint-Amandois est avérée.

Cohérence : Un travail de sensibilisation / information important a été conduit auprès des collectivités locales mais ne s'est pas traduit par un engagement conséquent des communes et des intercommunalités. La concentration de projets publics sur certaines parties territoriales en témoigne.

Le bilan physico-financier du programme LEADER+ au 31/12/07 montre d'une part la faible participation financière de certaines collectivités territoriales pourtant compétentes sur des aspects abordés dans le cadre du programme LEADER, et d'autre part, le faible engagement, en particulier, des EPCI du territoire dans la maîtrise d'ouvrage d'actions pouvant bénéficier de ce programme.

L'analyse des difficultés rencontrées dans la mise en œuvre de certaines sous-mesures a signalé les limites structurelles de porteurs de projet associatifs qui ne disposent pas toujours des moyens humains et financiers pour soutenir des projets structurants.

Ces éléments illustrent les marges de progrès et les points de vigilance pour la prochaine programmation en matière de **cohérence qui ne peut globalement pas être appréciée comme satisfaisante**.

Efficience : En dépit des difficultés à lancer le programme (montée en puissance lente de la programmation), de la contrainte des dégagelements d'office et de la non atteinte de plusieurs d'objectifs quantitatifs, **l'efficience peut être considérée comme correcte** dans la mesure où :

- La programmation de la maquette révisée a été effectuée à 100% ;
- Les résultats des actions soutenues sont très souvent satisfaisants ;
- La mise en œuvre de LEADER+ a permis de faire progresser les représentations des acteurs locaux sur certains sujets.

Efficacité : En termes de réalisations et de résultats, l'examen des indicateurs associés aux sous-mesures montre l'écart souvent important entre objectifs et réalisations. Seules deux des sept sous-mesures ont obtenu des réalisations et des résultats proches des objectifs visés :

- « Soutenir la mise en œuvre de programmes culturels et de loisirs adaptés, de sensibilisation au territoire » (I-C) ;
- « Soutenir les initiatives de gardes d'enfants » (II-B).

La sous-mesure I-C, qui a très largement dépassé les objectifs fixés, dispose en revanche d'une "qualité" des opérations (caractère innovant, dimension partenariale, effet structurant) appréciée comme moyenne par la commission thématique qui l'a auto évaluée.

Si la mise en œuvre du programme LEADER+ a permis de faire progresser l'offre du territoire à destination des jeunes et l'installation de quelques uns, on est en deçà de l'ambition initiale traduite dans les objectifs. **L'efficacité** de ce point de vue et malgré l'évolution notable de la programmation en 2007 **est faible**.

7.2. PRECONISATIONS POUR LE PROCHAIN PROGRAMME LEADER

Préconisation 1 – Assurer une mobilisation en amont de tous les acteurs publics

Constat : Le programme LEADER + du Pays du Berry Saint-Amandois a eu une programmation limitée et peu diversifiée par rapport aux engagements initiaux. Ceci provient en partie d'une mobilisation insuffisante de certains acteurs publics du territoire.

La plupart des acteurs moteurs (Conseil Régional, Conseil Général, Consulaires...) ne se sont pas suffisamment engagés dans cette démarche territoriale. Au départ, le rythme de programmation a donc été décevant. Cependant, ce manque a été relayé par la présence d'acteurs privés qui ont mis en œuvre de nombreuses opérations.

La prochaine programmation LEADER devra prendre en considération cette expérience en mobilisant dès le départ tous les acteurs publics.

Préconisation 2 – Optimiser l'articulation des démarches territoriales mises en œuvre pendant la programmation 2007-2013.

Constat : La cohérence externe n'a pas toujours été prise en compte au sein du programme LEADER + du Pays du Berry Saint-Amandois. La programmation a été notamment concurrencée par deux autres démarches territoriales (PTE, ORAC) sur la mesure III « Susciter la création/reprise d'activités et d'entreprises par des jeunes ».

De fait, le pays cherchera à répondre au mieux à ses ambitions en renforçant des liens étroits entre la stratégie de sa Charte de développement et les autres initiatives de développement local présentes sur le territoire (Stratégie rurale régionale, OPAH, ORAC...).

Préconisation 3 – Renforcer la fonction de communication sur le territoire

Constat : Les actions de communication ont été plus ou moins conséquentes selon les périodes. Cependant, elles sont apparues nécessaires au bon fonctionnement du programme LEADER+.

Pour assurer un lien étroit entre les partenaires et les bénéficiaires potentiels, les supports de communication devront être variés : réunions cantonales, lettres d'information... Une réunion LEADER pourrait être programmée chaque année afin de fédérer tous les publics cibles autour de cette démarche territoriale. Elle pourrait être itinérante et permettrait d'organiser des visites de terrain pour voir des projets financés par LEADER.

Pour le territoire, la communication devra être utilisée comme un des éléments fédérateurs de la démarche LEADER.

Préconisation 4 – Maintenir et développer les acquis de LEADER+

Constat : Des initiatives propres ont été mises en œuvre afin de répondre à des besoins ou réajuster certains dysfonctionnements apparus tout au long du programme : évolution de la composition du GAL, auto-évaluation par les commissions thématiques, préparation de la candidature LEADER 2007-2013...

Les acquis de LEADER + devront être maintenus voire développés pour assurer un bon fonctionnement de la prochaine programmation, en particulier, dans l'organisation du GAL (commissions thématiques) et de la mise en œuvre de la fonction de suivi/évaluation. La fonction de capitalisation devrait être également renforcée sur la base d'échanges et de sélection de projets réalisés par les commissions thématiques (opérations « coup de cœur »).

Préconisation 5 – Assurer une mise en réseau des acteurs au sein du Pays

Constat : La mise en réseau des acteurs a permis aux porteurs de projets d'élargir leur réseau de partenaires, et pour certains d'entre eux, de contribuer au développement d'autres projets en faveur des jeunes.

Au vu des effets directs et indirects observés, des réunions de porteurs de projets pourraient être instaurées de manière régulière dans la prochaine programmation LEADER afin de conforter la mise en réseau de tous les acteurs.

Cette mise en réseau pourrait prendre la forme, entre autre, d'une fête annuelle du Pays combinant plénière, ateliers, etc.

Préconisation 6 – Maintenir la thématique des « jeunes » dans l'ensemble des politiques de développement territorial mises en œuvre par le Pays

Constat : Dans le cadre de la démarche LEADER +, la thématique des jeunes avait été sollicitée pour maintenir cette partie de la population sur le Pays du Berry Saint-Amandois. Les résultats sont jugés comme plutôt satisfaisants.

La problématique des jeunes sera à nouveau mise en exergue pour accueillir de nouvelles populations et de nouvelles entreprises. En ce sens, elle devra être prise en compte dans l'ensemble des politiques de développement territorial mises en œuvre par le Pays pour assurer une cohérence interne et externe aux futurs projets.

Préconisation 7 – Concrétiser la coopération

Constat : Les actions de coopération émises dans la programmation LEADER + n'ont pas abouties, et ce pour de multiples raisons.

Pour les territoires ayant entrepris des actions similaires, la coopération constitue un supplément en termes de dynamiques territoriales non négligeables. Le Pays du Berry Saint Amandois devra ainsi attacher une attention particulière sur des actions de coopération pour profiter au mieux des pratiques d'autres territoires.

8. ANNEXES

Annexe 1 : Auto-évaluation des sous-mesures**Définition des indicateurs transversaux**L'efficacité :

Il s'agira d'apprécier les effets obtenus par rapport aux objectifs préalablement fixés de l'opération évaluée. Une action est efficace lorsque les objectifs sont atteints. Cette efficacité se mesure à partir des « indicateurs de réalisations et de résultats », selon un rapport « objectifs réalisé / objectif prévu ».

1	2	3	4	5
Absence totale d'efficacité	Efficacité faible	Efficacité moyenne	Efficacité satisfaisante	Très grande efficacité

La pertinence :

Il s'agira de déterminer si les opérations programmées correspondent aux objectifs préalablement définis lors de la candidature du Groupe d'Action Locale. Pour évaluer ce critère, il faudra comparer « l'apport » des opérations déjà programmées aux objectifs et références inscrites dans les fiches actions I-A, I-B, I-C, II-A, II-B, II-C et III selon l'opération concernée.

1	2	3	4	5
Absence totale de pertinence	Pertinence faible	Pertinence moyenne	Bonne pertinence	Très grande pertinence

La cohérence :**Cohérence**

Il s'agit d'évaluer l'adéquation entre les moyens mis en œuvre et les objectifs visés. Il faut répondre à la question "S'est-on donné les moyens adéquats pour atteindre les objectifs prévus ?"

1	2	3	4	5
Absence totale de cohérence	cohérence faible	cohérence moyenne	Bonne cohérence	Très grande cohérence

Cohérence externe (critère non abordé par les groupes de travail)

Il s'agira d'apprécier la cohérence des opérations Leader + avec les opérations d'autres programmes mis en œuvre localement. Pour ce qui nous concerne, il s'agira surtout de voir si il existe une complémentarité ou une synergie d'une opération Leader + avec des opérations ou des objectifs du contrat de Pays.

Cohérence interne (critère non abordé par les groupes de travail)

Il s'agira de se prononcer sur la synergie qu'il existe ou non entre différentes opérations mises en œuvre au sein du programme LEADER+ (que ce soit entre opérations de la sous mesure 1.1 ou entre celles de la sous mesure 1.1 et les autres sous mesures).

L'efficacité :

Il s'agira de juger les effets réalisés ou les résultats des opérations par rapport à l'importance des moyens humains et financiers mobilisés ainsi que des dispositifs mis en œuvre.

1	2	3	4	5
Absence totale d'efficacité	Efficacité faible	efficacité moyenne	Bonne efficacité	Très grande efficacité

D'autres indicateurs plus spécifiques aux méthodes du programme Leader + peuvent aussi être discutés. Il s'agira notamment d'apprécier :

- « *le partenariat* » des opérations.
- « *la participation active* » lors de l'élaboration et de la mise en œuvre de certaines opérations,
- « *le caractère pilote* » des opérations,

1) Partenariat, collaboration, réseau

1/ L'opération n'a pas d'ambition concernant la collaboration ou la mise en réseau d'acteur.	L'opération est celle d'un acteur qui ne se soucie pas de complémentarité éventuelle.
2/ Un rapprochement d'acteurs pour « capter » un financement.	L'opportunité du financement leader a dicté la forme collaborative du projet ou la structuration en réseau des protagonistes de l'opération.
3/ Un souci de collaborer lié au partage d'un risque ou d'un problème.	Confrontés à un risque identique ou un problème commun les acteurs se rapprochent pour envisager en commun une solution.
4/ Une collaboration fondée sur un objectif partagé.	Plusieurs acteurs ont en commun une perspective opérationnelle, ils structurent leurs complémentarités afin d'atteindre un objectif qu'ils partagent.
5/ Un partenariat structuré par des pratiques communes (formalisées).	Ce qui réunit les acteurs ce sont des valeurs, des principes ce qui se traduit par un partenariat qui au-delà d'objectifs communs s'inscrit dans une communauté de pratiques.

2) Participation active :

Il faut entendre par participation active l'implication des bénéficiaires finaux et/ou du public cible, dans le fonctionnement du GAL ou dans le pilotage d'une action ou d'une opération. Le bénéficiaire final est celui qui reçoit une subvention pour la réalisation d'une opération. Par exemple, c'est une association de préservation du patrimoine qui réalise une exposition. Le public cible correspond aux acteurs qui vont être concernés par les effets d'une action. Par exemple les habitants dans une opération de sensibilisation au patrimoine.

1 / pas de participation active	Action conduite de manière classique entre les acteurs concernés ou par le GAL
2/ association du public cible et/ou des bénéficiaires finaux sur les constats et enjeux (association ponctuelle)	Réaliser un diagnostic partagé de la situation avec les bénéficiaires ou les acteurs concernés et d'entendre leur point de vue/
3/ association du public cible et/ou des bénéficiaires finaux à la réflexion (association moyenne)	Associer les bénéficiaires finaux et les publics cibles au-delà du diagnostic à la réflexion continue sur les objectifs à atteindre, les moyens à mettre en œuvre...
4/. association du public cible et/ou des bénéficiaires finaux à la définition et la décision (association longue)	Associer les bénéficiaires finaux et les publics cibles à la définition de l'action et la décision finale sur les moyens et les objectifs.
5/ association du public cible et/ou des bénéficiaires finaux au pilotage et au suivi de l'action (intégration).	Mobiliser le public cible ou les bénéficiaires finaux tout au long de l'action ou de l'opération, avec les mêmes responsabilités qu'un autre acteur. Il y a un partage intégral de la décision et de la responsabilité.

3) Caractère pilote des opérations :

Définition officielle de la Commission Européenne ; le caractère pilote d'une opération « doit permettre de s'engager dans de nouvelles voies du développement durable » (caractère innovant). « Nouvelle » dans le sens où cette opération n'a jamais eu lieu (sous cette forme), auparavant sur le territoire, et nouvelle dans le sens où les opérations financées par Leader + ne pourraient pas l'être (de par leur caractère très spécifique) dans d'autres programmes généraux. Enfin une opération pilote doit être transposable à d'autres territoires.

1/ reproduction, reconduction d'une opération qui existe sur le territoire	L'opération est antérieure au programme LEADER, elle est prolongée, reprise à l'identique grâce au financement LEADER.
2/ amélioration d'une opération existante en y apportant un +	L'opération existe antérieurement mais elle connaît grâce à LEADER un développement qui améliore sa valeur ajoutée (élargissement des publics concernés, duplication sur le territoire permettant un accès facilité, nouveaux partenaires, ...)
3/ opération nouvelle pour le territoire mais répandue ailleurs	L'opération se traduit pour le territoire par la création d'un service, d'une activité d'une organisation nouvelle d'acteurs, ..., pour lui mais banale dans sa pratique hors du territoire

4/ opération nouvelle pour le territoire et peu répandue au niveau régional ou national	L'opération se traduit pour le territoire par la création d'un service, d'une activité d'une organisation nouvelle d'acteurs pour lui et peu développée dans sa pratique hors du territoire
5/ opération totalement nouvelle	L'opération n'a pas d'équivalent connu au niveau national voire européen

Dans tous les cas, l'opération doit être transférable et ses conditions de transférabilité clairement identifiées.

N.B : Il est possible d'ajouter d'autres indicateurs qualitatifs, par exemple, concernant le degré de prise en compte des priorités transversales de l'U.E mais cela alourdi le dispositif et augmente le temps nécessaire au renseignement des grilles de notation.

Annexe 2 : Liste des maîtres d'ouvrage

Maître d'ouvrage	I- A	I- B	I- C	II- A	II- B	II- C	III	IV- A	IV- B	Total
Syndicat mixte du Pays Berry Saint-Amandois	2			1			1	8	8	20
Foyer des jeunes travailleurs	3			1						4
Les Francas du Cher	1		1							2
Commune de Dun sur Auron	1	1	2		2					6
Mouvement Vie Libre	1									1
FOL	1									1
MRJC du Centre	1	1								2
CCAS de Dun sur Auron	2									2
Association « Les amis de Jeanne d'Arc »		1								1
La rue est vers l'art		1								1
Dun Jeunesse et loisirs		1								1
Les Berryglob'arts		1								1
MANOAX		1								1
Solidarité animation		1								1
ACS		1								1
Musique en Boischaute Marche		1	2							3
Natacha Mercier		1								1
Commune de Saint Georges de Poisieux		1			1					2
Commune du Châtelet			3							3
AREMC			2							2
Office de Tourisme de Vesdun			1							1
Les artistes en campagne			1							1
Commune de Saint-Amand			3				1			4
Association Chœurs au cœur de la France			2							2
Commune de Saint-Vitte			3							3
Commune de Charenton du Cher			1							1
Commune de Lignières			6			1				7
AS Culan football			1							1
La Carrosserie Mesnier			4							4
CHASA			1							1
BAILLY Thierry			1							1
SCSA Basket			1							1
Association des Jeunes Sapeurs Pompiers Culanais			1							1
L'Heure du Thé			1							1
Théâtre Orage			1							1
Atelier Poterie et dessin			1							1
Judo Club Castelmeillantais			1							1
SIPS Section tir à l'arc			3							3
Association des parents d'élèves R.P.I. Ainay le Vieil/La Celette/La Perche			1							1
CFAC Drevant - La Groutte			2							2
La Chainée Castelloise			1							1
Club Modéliste St Amandois			1							1
Berry Boischaute Interservices			2			2				4
Commune de Saulzais-Le-Potier			1							1
Fédération départementale des Foyers Ruraux 18			1							1
L'Orée des Clous			1							1
Communauté de communes du Berry Charentonnais			3							3
Les copains de Nastia			1							1
Nature 18			1							1
Comité départemental du sport en milieu rural			1							1
Sporting Club Castelneuvien			1							1
Ecole cantonale de musique de Dun sur Auron			1							1
SCSA Escrime			1							1
Centre de loisirs de Châteaumeillant			1							1

Les Bains Douches			1							1
Commune de Meillant			1							1
Office de Tourisme de Châteaumeillant			1							1
Etoile Saint Amandoise			1							1
Rugby Club St-Amand/Orval			1							1
Commune de Culan			1		2					3
LABO'M			1							1
Commune de Châteaumeillant					3					3
Commune de Preveranges					3					3
Commune de Vallenay					1					1
Crèche halte-garderie parentale "Les Gabignons"					4					4
Commune de Saint-Jeanvrin					3					3
Théâtre de l'Olivier						1				1
Office de tourisme de St-Amand-Montrond						1				1
LOYE ELEC							1			1
Clément BERNARD							1			1
Association ANNA							1			1
MAILLOCHON Véronique							1			1
Hip Hop Store							1			1
Comité de Liaison interconsulaire							1			1
SARL AP Motos AP stages							1			1
Etablissement Jolivet							1			1
CFPPA							1			1
Chambre d'Agriculture du Cher							1			1
SARL Au Mas CARON							1			1
CYPRES Patrick							1			1
Institut TATIANA							1			1
PRELY Raphaëlle							1			1
Entreprise SOULARD Séverine							1			1
	12	12	70	2	19	5	17	8	8	153

Annexe 3 : Candidature LEADER 2007-2013

Les membres du GAL LEADER + ont apprécié la démarche et souhaitent que ce type de programme soit reconduit.

Le Pays du Berry Saint-Amandois se trouve dans une situation de dévitalisation depuis plusieurs années (perte et vieillissement de la population, nombreux logements sans confort, fermetures de services, etc.). Devant ce constat, les acteurs du Pays se sont fixés comme objectif fondamental d'**enrayer le phénomène de désertification** dans le futur programme LEADER.

La stratégie du Pays se décline en 4 axes et 14 mesures :

Axes stratégiques	Description des mesures
Axe 1 : Pérenniser et développer les structures économiques	
1.1	Faciliter les conditions de travail des acteurs économiques (formation des salariés, services aux entreprises, modernisation des outils et structures de production : ORAC, bâtiment relais)
1.2	Optimiser les productions notamment dans le domaine agricole et artisanal sur des secteurs porteurs en terme d'image
1.3	Susciter la création/reprise d'activités notamment chez les jeunes (sensibiliser au monde de l'entreprise, soutenir financièrement, accompagner les jeunes créateurs)
Axe 2 : Maintenir et accueillir les populations nouvelles	
2.1	Améliorer le confort des résidences principales (OPAH)
2.2	Organiser un brassage intergénérationnel autour de projets associatifs (animations locales, équipements)
2.3	Soutenir les équipements structurants répondant aux besoins des populations (maillage du territoire en équipements sur les thèmes enfance/jeunesse, sanitaire et social, sportifs et culturels)
2.4	Lutter contre l'isolement en développant les services et la vie associative (services publics, services à la personne)
2.5	Favoriser l'intégration des jeunes au sein du pays (accompagnement et projets de jeunes, programmes et activités adaptés à ce public)
2.6	Susciter l'installation de jeunes (logements temporaires, la garde d'enfants, actions d'accueil)
Axe 3 : Forger une identité du territoire	
3.1	Valoriser les ressources du territoire (bâti traditionnel, produits locaux)
3.2	Renforcer l'image du pays (améliorer l'accueil des touristes, promouvoir les sites touristiques, diffuser l'image du pays)
Axe 4 : Anticiper l'avenir par la qualité de l'environnement	
4.1	Repenser et maîtriser l'évolution des paysages (maintenir le caractère bocager, sauvegarder le patrimoine, susciter un urbanisme respectueux des sites)
4.2	Préserver et restaurer l'environnement (préserver la biodiversité, protéger la ressource en eau et réduire les pollutions)
4.3	Développer les activités économiques liées à l'environnement (tourisme et activités nature, énergies renouvelables, valoriser le bois)

L'analyse des programmes précédents, les enjeux régionaux ou nationaux pour les zones rurales ainsi que les aspirations des acteurs locaux conduisent le territoire à axer son programme autour de la priorité ciblée suivante :

« Améliorer les services à la population et aux entreprises (objectif 1), préserver et valoriser le cadre de vie du territoire (objectif 2) en vue de conforter nos atouts pour préparer une politique d'accueil de nouveaux habitants et entreprises (objectif 3) ».

Par ailleurs, le bilan quantitatif a démontré une trop grande restriction de la thématique « jeunes » notamment sur le plan de la consommation des crédits. C'est ainsi que l'ouverture du thème a été plébiscitée sans toutefois que soit abandonné le sujet de la jeunesse.

Objectif 1 : Améliorer les services à la population et aux entreprises

Cet objectif vise à donner aux populations les éléments indispensables en :

- services de base sur l'ensemble du territoire du Pays (service de l'emploi, services de prestations familiales et sociales, services à la petite enfance et la jeunesse...);
- services à la personne nécessaires pour le maintien des personnes âgées mais également pour les nouveaux besoins des ménages.

Les moyens recherchés seront la mutualisation de services, le développement des nouvelles technologies et toute action de consolidation par la mise en réseau, la formation des acteurs.

Il prévoit également un volet spécifique pour l'accueil et l'accompagnement des entreprises afin d'offrir le maximum de conditions favorables à la création et l'installation d'entreprises sur le pays.

Objectif 2 : Préserver et valoriser le cadre de vie du territoire

Il s'agit de préserver les atouts du cadre de vie (patrimoine bâti, naturel, culturel...) mais surtout de valoriser ce potentiel sous-exploité actuellement à des fins touristiques et d'attractivité pour l'accueil de nouveaux habitants.

Les moyens utilisés seront pour la préservation du cadre de vie, l'aide à la réalisation d'études globales sur le bâti, le paysage et le bocage principalement. Pour les actions culturelles, sportives et de loisirs, la coordination et la mise en réseau seront recherchées.

Un volet important concernera des actions de communication, de promotion et de signalisation patrimoniale.

Objectif 3 : Préparer une politique d'accueil de nouveaux habitants

Le territoire souhaite se projeter dans une démarche active en faisant partager l'ambition aux populations locales. Pour cela, il s'agit de formaliser le projet et d'organiser le partenariat pour faire prendre conscience du rôle de chacun dans le processus d'accueil et d'intégration : des élus aux associations, en passant par les acteurs économiques jusqu'aux habitants.

Toutes actions de sensibilisation et de formation, toutes démarches spécifiquement dirigées vers les nouveaux arrivants permettront de mettre en route cette nouvelle politique pour le territoire.

Coopération : Des projets de dimension plus large seront intégrés pour profiter des dynamiques interterritoriales ou extérieures (coopération « canal de Berry ») ou bien pour dépasser les difficultés (coopération « projet bocage du Boischaut sud »).

Ce programme a été conçu en tenant compte de deux éléments majeurs :

- Une priorité ciblée donnant au pays les meilleures conditions possibles pour l'accueil de populations nouvelles en agissant sur des domaines clés ;
- Une méthode : une animation ciblée et un portage public/privé fort pour lever les freins observés (isolement des acteurs locaux et manque d'ingénierie).